

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 14 (1923)

Artikel: Les examens dans les écoles primaires

Autor: Savary, Ernest

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les examens dans les écoles primaires¹.

Au premier rang des questions qui agitent depuis quelques années le personnel enseignant et les réformateurs de la pédagogie se place celle des examens. « L'élucider, dit l'un de ces derniers et non des moindres, — M. le directeur Malche, — c'est déblayer le terrain pour d'instantes réformes, c'est démolir la Bastille d'un régime suranné. » — « Une Bastille » « à démolir », ces mots eux-mêmes sont l'indice d'un esprit de révolution. Les examens, nous chercherons à le montrer, ne méritent pas cette condamnation sommaire ; ils doivent subir, nous en sommes d'accord, des modifications dans leur organisation, mais ils peuvent encore rendre des services. D'ailleurs, leur influence sur les méthodes d'enseignement n'est pas aussi considérable qu'on a bien voulu l'affirmer. En pédagogie, plus encore qu'en politique, ne révolutionnons rien, évoluons et améliorons sans relâche ; une révolution cause trop de ruines et quand on travaille avec l'enfant et pour l'enfant, la plus grande prudence est de rigueur : quand le mal est fait, il est irréparable.

1. Historique.

Depuis la plus haute antiquité, tous les pays qui ont organisé des écoles ont institué des examens.

Les *Chinois* sont le plus ancien peuple où nous trouvons des examens. Ce n'était point des chinoiseries. Dès l'âge de dix ans, on allait à l'école ; elle était divisée en quatre degrés

¹ Rapport présenté à la Conférence des chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande, en mars 1922, avec quelques corrections et adjonctions.

et l'on ne passait de l'un à l'autre qu'après avoir subi certaines épreuves, sous le contrôle de fonctionnaires de l'Etat ; ces épreuves portaient sur le savoir, sur l'habileté pratique et la morale.

Le *Japon* avait aussi une organisation scolaire fort complète qui n'a été modifiée que récemment sous l'influence européenne. Partout existaient des écoles populaires. On y entrait le sixième jour du sixième mois de la sixième année. Il y avait un enseignement supérieur dans les principaux centres et qui donnait accès à tous les emplois. On y accédait en subissant des examens solennels.

Dans l'organisation scolaire *juive*, on ne trouve pas traces d'épreuves scolaires. Chez les Chinois et les Japonais, le moyen par lequel on pouvait s'élever à tous les emplois, quelle que soit son origine, était les examens. Chez les Juifs, il n'en fut pas de même ; l'enseignement resta chez eux la chose de quelques-uns ; les différences sociales n'ont pas été tempérées par la circulation qui pousse les hommes de mérite aux degrés les plus élevés de la société. Dans les écoles rabbiniques, c'était le maître lui-même, le rabbin qui, en imposant les mains sur la tête de l'élève, le faisait passer d'un degré à l'autre.

Dans un système d'éducation comme celui des anciens Grecs, on peut dire que les examens étaient perpétuels, puisque l'épreuve des forces acquises se faisait dans des concours ou dans des fêtes publiques. Mais ces examens étaient collectifs. Le premier pédagogue grec, Platon, dans sa République, a préconisé une organisation scolaire assez semblable à celle qui a été établie au moyen âge par l'Eglise chrétienne. L'Etat tout entier est un institut d'éducation. La société est divisée en trois classes : ceux qui gouvernent (plus tard, les prêtres), les guerriers (au moyen âge, la chevalerie) et le peuple que l'on abandonne à lui-même. L'Etat s'empare dès leur naissance des individus qui appartiennent aux deux premières classes. L'enseignement élémentaire terminé, il fait interrompre les études pour imposer deux ou trois ans d'exercices physiques, puis il opère une première sélection parmi les jeunes gens de vingt ans ; les mieux doués seuls sont admis à recevoir une culture supérieure. Dès lors, on ne cesse de mettre leurs capacités à l'épreuve. A trente ans, on sélectionne de nouveau ceux qui se sont montrés aptes à cultiver la pensée abstraite puis on les laisse pendant

cinq ans se plonger dans la vie ordinaire ; après quoi, on les emploie pendant quinze ans dans l'administration et dans l'armée pour leur faire acquérir l'expérience pratique. Ceux qui réussissent sont sélectionnés enfin à l'âge de cinquante ans et initiés à la plus haute culture, celle qui a pour objet la connaissance du Bien parfait, de Dieu. Cette conception du grand théoricien de l'éducation est une utopie, sans doute, mais elle fait bien voir l'importance qu'il attachait à la formation d'une élite ainsi qu'à la surveillance continue des études théoriques et pratiques par l'autorité supérieure.

On peut dire que des examens ont existé pendant toute la belle période de l'éducation grecque ; ils étaient complétés par une surveillance et un contrôle continu.

A *Rome*, l'éducation fut pendant longtemps toute privée. La mère avait la charge d'y pourvoir. La conquête de la Grèce par les Romains détermina une véritable crise de civilisation ; une nouvelle période de remarquable culture intellectuelle commença. Des écoles se développèrent. Les riches familles continuèrent à posséder un pédagogue, mais les moins aisées envoyèrent leurs enfants chez le « littérator » pour y apprendre les lettres, et chez le « grammaticor » pour s'initier à la grammaire, à la prononciation et lire les auteurs et les douze tables. Mais l'Etat ne contrôlait pas cet enseignement.

Sous l'empire romain, des écoles se fondèrent un peu partout. Les degrés inférieurs restèrent ce qu'ils étaient auparavant, mais les classes de rhéteurs se développèrent. Il est à peu près certain que les rhéteurs imposaient à leurs élèves certaines épreuves avant qu'ils eussent terminé leurs études. Plutarque parle d'un examen de ce genre qui eut lieu en présence de nombreux philologues et qui fut dirigé par un magistrat, le préteur Ammonius. Ces épreuves portèrent sur la grammaire, la géométrie, la rhétorique et la musique.

Nous sommes mal renseignés sur les examens à cette époque. Ce que nous savons, c'est que, depuis le IV^e siècle surtout, la surveillance de l'Etat s'étendit sur les écoles de rhéteurs et devint rigoureuse parce que la carrière administrative s'y recrutait.

Les écoles au *moyen âge* étaient confinées dans les couvents. Les nobles obtinrent d'y envoyer leurs fils. Charlemagne ouvrit une école auprès du chapitre de chaque cathédrale. Là, devaient

se former les hommes instruits dont l'empereur avait besoin pour l'administration et les emplois diplomatiques. Il en fixa le plan d'études et régla les examens. L'enseignement du peuple était très négligé et n'existaient même pas. Après les Croisades se fondèrent les écoles communales qui, réunies plus tard aux écoles cathédrales, devinrent des universités (Paris au XIII^e siècle). Les examens consistaient en disputes publiques, soutenances de thèses, etc. ; c'était sinon très sérieux du moins très difficile.

Ce fut la *Réforme*, et particulièrement Luther, qui créa l'école populaire. Il y eut des examens dans la mesure où les classes passèrent entre les mains de l'Etat. La première ordonnance de ce temps est celle du Wurtemberg (1559) qui prévoyait un examen pour passer de l'école régionale à celle qui débouchait sur l'université. Pour les maîtres aussi, il y avait une appréciation annuelle de leur activité. Dans la Saxe électorale, des prescriptions semblables furent édictées et les écoles de la Suisse allemande s'organisèrent sur le même pied.

Chez les *Jésuites*, les examens deviennent non plus une garantie seulement, mais un excitant de l'amour-propre des élèves ; les Jésuites rendent les examens publics et font des distributions de prix publiques ; ils usent de la rivalité entre les élèves comme d'un stimulant. Ils avaient compris que l'examen peut être un moyen d'émulation puissant qui n'a de défauts graves que lorsqu'on en fait dégénérer l'usage.

Le grand fait de l'*histoire scolaire moderne*, c'est l'institution de l'école nationale, obligatoire, ouverte à tous. Sous l'influence de Coménius, les écoles de Magdebourg et les ordonnances de Saxe-Gotha en 1648 devinrent un modèle pour les classes de tous les pays ; l'obligation scolaire est imposée dès l'âge de cinq ans révolus. Non seulement les examens sont prévus pour l'école populaire, mais on établit des « tables » pour y inscrire les résultats des épreuves et les insuffisances constatées ainsi que les remèdes jugés nécessaires.

Rabelais, Montaigne, Locke, Rousseau ne se sont pas préoccupés des examens. Ils n'ont étudié que l'éducation individuelle, conduite par un précepteur spécial. Evidemment, les examens se comprennent dans les écoles ; là où il n'y a pas d'école, il n'y a pas d'examens.

La *Révolution française* a changé les conditions et les problèmes

mes de l'enseignement en assurant le triomphe de la démocratie qui s'est achevé par la guerre de 1914-1918. Il a fallu éléver le peuple pour les fonctions publiques et les responsabilités qui lui incombent ; il devint nécessaire d'adapter l'école aux conditions nouvelles de la vie qui n'a jamais évolué si rapidement.

En Allemagne, l'école se mua très vite en école nationale ; en France, cette transformation ne se fit que sous le second empire ; en Angleterre, dans le second tiers du XIX^e siècle ; en Italie, depuis l'unité. L'institution des examens fut partout approuvée et s'établit à mesure que l'école se développait. Tantôt c'est l'examen proprement dit, tantôt il est remplacé par la visite de l'inspecteur qui interroge les élèves, tantôt les deux systèmes se trouvent combinés ; nous rencontrons ainsi l'examen sous une forme ou sous une autre.

Aussi les théoriciens, de Pestalozzi jusqu'aux plus récents, ne se sont-ils guère attachés à l'étude d'une organisation qui, semblait-il, allait de soi. Ce n'est que depuis peu de temps que la question des épreuves de fin d'année s'est posée, probablement sous l'influence de certaines écoles privées, où les examens sont remplacés par un rapport détaillé envoyé aux parents sur l'avis exprimé par les maîtres réunis en conférence. Ce n'est pas dire que toute épreuve soit supprimée dans ces établissements privés, mais elle ne subsiste que comme stimulant, en particulier pour tout ce qui touche à l'éducation physique, du moins là où le sport joue un rôle considérable ; sous un nom un peu changé, ce sont de véritables concours, des *examens* réels, que ces rencontres d'équipes scolaires devant le public.

En résumé, dès que l'enseignement apparaît dans l'humanité sous une forme organisée, les examens apparaissent aussi. Ils ont dès l'abord deux caractères principaux que nous tenterons de déterminer brièvement : d'une part, fonction de contrôle, de sélection ; d'autre part, fonction de stimulant au travail. La première de ces fonctions a paru si importante à certains sociologues qu'ils ont considéré l'examen comme un des cibles par où se fait aujourd'hui la sélection sociale.

2. But de l'examen.

L'examen est, tout d'abord, *une sanction* au travail accompli pendant l'année scolaire. « L'examen, dit Pécaut, est en tout pays une sanction officielle *indispensable*, pour assurer les bonnes études, c'est-à-dire pour leur marquer le but et pour obliger la jeunesse à y tendre d'un effort plus énergique et plus soutenu. Maîtres et élèves ont-ils un examen en perspective, les choses ne peuvent plus se passer en famille, c'est-à-dire mollement, irrégulièrement, avec toutes sortes d'égards pour les bonnes intentions, pour les tempéraments, les indispositions passagères, les rigueurs de la saison, etc. Chacun doit marcher d'un pas égal, s'évertuer de rester en ligne ; l'application, chez les uns, devient plus soutenue ; l'enseignement, chez les autres, devient plus serré et plus précis : il faut aboutir. »

Un but éloigné n'a aucune action sur l'enfant. Il tient à ce qu'on reconnaisse immédiatement son effort ; il désire que le paresseux soit puni de sa fainéantise, et il souhaite qu'une sanction relève à ses yeux et à ceux d'autrui son labeur journalier. « On n'a pas d'examen cette année, — s'écriait un enfant de douze ans, — alors, pas la peine de travailler. »

L'examen doit être un *contrôle* : contrôle du travail de l'élève et de celui du maître. Les autorités et les parents ont le devoir de s'assurer que le travail de l'année a été suffisant, qu'il répond, pour le fond, aux aspirations du pays ; que le programme a été suivi, dans ses lignes principales, d'une manière satisfaisante. Grâce aux examens, on constatera les progrès et les déficits ; dans ce dernier cas, les autorités responsables et le personnel enseignant seront conduits à chercher un remède à un état de choses qui, en se perpétuant, deviendrait gravement préjudiciable aux intérêts de la communauté. Il n'y a pas à l'heure actuelle d'autre moyen d'apprécier d'une manière sûre et dans son ensemble le niveau de l'instruction d'un peuple, pour prendre ensuite, en connaissance de cause, les mesures nécessaires.

A l'examen, viendra s'ajouter le contrôle des inspecteurs. Ceux-ci sont des professionnels ; ils ont le grand avantage de pouvoir juger de la valeur d'une classe avec une sûreté et

une indépendance plus grande que de simples citoyens. Leur opinion a une importance capitale et nous n'avons nullement l'intention de la diminuer. Mais nous estimons que des « laïques », plus près de la vie du peuple, connaissant ses difficultés et ses tares, doivent pouvoir se faire une idée aussi nette que possible de l'enseignement public. Il serait malheureux que l'école devienne la chose d'une classe, qu'elle se sépare de l'ensemble de la nation. Peu à peu, on ne tarderait pas à constater un désintérêt absolu du public pour les choses scolaires, ce qui serait un désastre pour notre démocratie.

D'ailleurs, dans maints cantons, les inspecteurs sont chargés de besognes multiples ; ils ne visitent pas les classes plus d'une fois par année et pendant quelques heures seulement ; ces inspections souvent très brèves ne peuvent porter que sur une partie limitée du plan d'études. Les inspecteurs pourront cependant juger avec certitude le travail du maître, se faire une idée suffisante de sa méthode, de la conscience avec laquelle il accomplit sa tâche ; ils constateront les résultats heureux, évalueront les déficits et chercheront avec le personnel enseignant les moyens de les faire disparaître, mais ils auront peine à apprécier, comme il faudrait, le travail habituel des élèves. Le contrôle de l'inspecteur est très important, nécessaire, particulièrement au point de vue pédagogique ; ce fonctionnaire ne se borne pas à constater, à contrôler, il encourage, il conseille, il panse certaines blessures, il porte remède à certains maux, il s'efforce de ramener dans la bonne voie ceux qui courrent le risque de s'égarter ou qui ignorent la route qu'ils doivent suivre. Cette œuvre belle entre toutes, — le travail de l'inspecteur, — sera utilement complétée par l'examen annuel.

L'examen est un puissant moyen d'*émulation*. Nous avons peut-être trop renoncé à cette force. « Port-Royal avait pour maxime d'étouffer dans le silence ce qu'on remarquait de bien chez les enfants, ni concours, ni louanges, ni récompenses, de peur de fomenter l'orgueil... Chaque élève ne devait avoir d'autre ambition que d'assurer son salut ; la seule émulation licite était donc « l'émulation avec soi-même » et par là Port-Royal rejoint Rousseau, parti du point de vue tout opposé : la bonté originale de l'homme. Emile, l'enfant de la nature, se portera d'un élan tout naturel vers le travail, il sera lui-

même son propre émule, il n'a nul besoin de « comparaison avec d'autres enfants ».

... « Mais les enfants sont des enfants, et il faut bien adapter nos moyens d'éducation à leur âge, à leurs goûts, à leurs dispositions. Or, une pédagogie qui n'invoquerait que le devoir pur, qui n'offrirait que les joies austères du travail et les intimes satisfactions de la conscience, cette pédagogie ascétique et stoïcienne, faite non pas même pour les hommes, mais pour les saints, il serait chimérique de l'appliquer à nos élèves... fort peu enclins à l'auto-émulation et ne recevant guère le travail suivi que comme une gêne ou un tourment. Ils sont avides de plaisir et prêts à le surpayer de leur labeur et de leur zèle ; ils sont sensibles aux louanges, à l'honneur, à la gloire... » (Paul Bernard, *Comment on devient éducateur*).

Les pédagogues modernes nous ont appris que l'enfant n'est pas un homme en raccourci, mais un être qui a une individualité déterminée, qui a ses défauts et ses qualités particulières. A dix, douze ans, il travaille, il fait effort pour obtenir une bonne note, pour dépasser un camarade, pour mériter les louanges de son maître, de ses parents. L'homme est-il moins désintéressé ? — L'examen a l'avantage d'offrir à l'élève un but suffisamment rapproché de lui pour qu'il ne croie pas vain tout le labeur qu'il accomplit pour l'atteindre.

L'examen facilite le *classement*, la *promotion* des élèves. A la fin de l'année scolaire, il est utile d'établir, pour chaque enfant, une sorte de bilan intellectuel permettant de s'assurer qu'il pourra tirer profit de l'enseignement donné dans une classe supérieure. Ce classement peut se faire d'après la moyenne des notes obtenues pendant l'année, et presque partout cette moyenne entre en ligne de compte pour établir la promotion. On réduit ainsi au strict minimum la part du hasard dans l'examen, mais ce dernier n'en est pas moins une source précieuse de renseignements.

Dans plusieurs écoles secondaires vaudoises, les examens annuels ont été supprimés. Ils ont été remplacés par des travaux écrits trimestriels. Ce changement n'est pas toujours un bienfait pour l'élève qui est sans cesse « sous pression », si l'on veut bien nous permettre cette expression, et qui se surmène autant si ce n'est plus qu'avec le régime des examens annuels. Ces répétitions trimestrielles ont une valeur incontestable

mais elles ne peuvent donner une vue d'ensemble sur tout le champ parcouru durant l'année. Or le temps manque presque toujours pour ces revisions générales. Une enquête, faite auprès des directions d'écoles secondaires qui ont conservé des épreuves annuelles, a montré le désir formel des autorités de maintenir les examens dans leurs établissements malgré les vives attaques dont ils sont l'objet.

L'examen nécessite une *revision* des matières enseignées. Les résultats de l'enseignement apparaissent souvent imprécis, incertains. « Nous n'avons pas gravé profondément sur le marbre, nous n'avons laissé que des empreintes légères sur les sables mouvants. Nos élèves savent peu, ce qui est naturel, mais ils savent mal, ce qui est inquiétant... Notre pédagogie qui multiplie les procédés les plus ingénieux pour l'acquisition des connaissances, semble se désintéresser de leur conservation ;... nous n'accordons aux revisions, ni dans nos préoccupations ni dans notre action, toute l'importance qu'elles méritent. Nous ne tenons pas assez compte de la véritable nature de la mémoire... Reviser, au sens courant du mot, c'est répéter pour approfondir les traces laissées par la mémoire, — et c'est là une revision en quelque sorte passive et mécanique, d'ailleurs indispensable en bien des cas, — mais reviser doit s'entendre aussi d'une organisation plus complète et plus rationnelle des souvenirs, et c'est là une revision active... Nous semblons ignorer que les souvenirs ne subsistent qu'à la condition de recevoir de temps en temps comme une infusion de vie nouvelle par leur rappel dans la conscience et par leur entrée dans de nouvelles associations d'idées... Après avoir marché longtemps attentifs aux détails du chemin, élevons-nous sur ce mamelon d'où la plaine parcourue nous apparaît dans son ensemble et dans son unité ; grâce à cette perspective les accidents de terrain se subordonnent et se classent... Les voyages dans la plaine sont indispensables pour la bien connaître, mais la vision finale, panoramique, synoptique, permet seule d'en avoir une idée bien claire... Résignons-nous à cette loi de la nature, revisons, revisons encore, revisons toujours pour laisser derrière nous des vestiges plus durables que des pas sur le sable. » (Paul Bernard, *ouv. cit.*).

Les examens sont l'occasion de revisions qui seront excellentes, si elles sont faites d'une manière intelligente. Malheu-

reusement, ce n'est pas toujours le cas. On se borne trop à un ressassage ennuyeux, à une répétition textuelle des leçons apprises, une mémorisation ridicule des manuels. C'est ce gavage périodique qui fournit un des arguments les plus sérieux à ceux qui réclament la suppression des épreuves annuelles. Il faut reconnaître que l'examen oral tel qu'il a été souvent compris a poussé les maîtres dans la fausse voie des revisions machinales pour obtenir des résultats sur lesquels ils pensaient être jugés.

L'examen est un *régulateur des études*. Dans l'enseignement primaire, il est rare qu'un maître n'ait pas une prédisposition particulière pour telle ou telle discipline. Il est tenté de donner, suivant le cas, une importance particulière aux mathématiques et aux sciences ou bien la langue maternelle fait l'objet de son unique préoccupation. S'il est artiste, il insiste d'une façon spéciale sur le dessin ou le chant. Il risque parfois de négliger une branche d'étude pour exagérer la valeur d'une autre. L'équilibre heureux cherché par les auteurs du plan d'études est en danger. L'inspecteur, s'il peut visiter assez fréquemment les classes, mais surtout l'examen annuel obligent l'instituteur à apporter ses soins constants à toutes les parties du programme. Nous avons rencontré aussi des classes où la tâche annuelle n'est jamais terminée. On s'attarde aux préliminaires, les premiers chapitres sont étudiés avec un grand luxe de détails, et l'on arrive à la dernière heure sans avoir atteint le but assigné par le plan d'études. Des lacunes, souvent importantes, seront constatées dans le savoir des élèves ; ces derniers, auront grand'peine à suivre leurs études parce que certaines connaissances nécessaires leur font défaut. Les examens feront constater ces déficits et imposeront aux maîtres une marche plus régulière.

Une certaine liberté doit être laissée au personnel enseignant dans la mise en œuvre du plan d'études, cela va sans dire, mais l'anarchie, en ce domaine comme en politique, peut avoir des conséquences désastreuses pour un pays.

L'examen doit encourager *l'effort*. Autrefois, la pédagogie ne se préoccupait guère de rendre l'instruction attrayante. On imposait, l'enfant n'avait qu'à obéir. On ne craignait ni l'ennui, ni le dégoût. La réaction contre ces méthodes surannées est aujourd'hui très vive ; on a reconnu que le travail libre-

ment consenti porte des fruits plus savoureux que ceux de la contrainte. Cependant, n'a-t-on pas passé de « l'autre côté de la selle » en supprimant tout effort dans nos écoles ? « Certaines personnes vont si loin dans ce sens, qu'elles finissent par médire de l'obéissance, de la discipline, de l'effort commun etc... ; à force de déifier l'enfance, on a souvent encouragé ses vices autant que ses vertus. Se laissant glisser sur la pente fleurie, on aboutit tout simplement à la théorie du bon plaisir ; sans doute l'enfant doit être instruit, mais il faut qu'il apprenne en s'amusant, sans peine et sans effort, qu'il acquière en se jouant, comme un jeune dieu, ce que d'autres ont acquis à force de labeur. Le résultat de tout cela, c'est la *suppression pure et simple de l'effort imposé*, l'enfant grandira à l'abri de toute contrainte et s'épanouira librement... » « ...La première conséquence de ce système, celle que j'appellerai le grand fait, la voici. « Exigez peu, vous ne récoltez rien ; » supprimez les devoirs scolaires, comptez uniquement sur la bonne volonté des élèves, sur ce prétendu travail personnel à l'école que les braves gens exaltent, qu'obtenez-vous ? L'enfant qui préfère de beaucoup (à de rares exceptions près) le plaisir au devoir, l'ignorance candide à la science peu avenante, devient incapable de rien faire ; la faculté d'assimilation et la disposition, peut-être spontanée, à réfléchir, se dissolvent petit à petit, faute d'être cultivées. Il restera un certain vernis superficiel, quelques grands mots sonores et vides, mais c'est tout ! On oublie parfois que la pensée doit être cultivée pour devenir féconde... dès lors, supprimer les difficultés, c'est tuer l'intelligence, parce qu'une intelligence sans problèmes est un corps sans vie. »

« Le second fait, le voici : cette méthode est néfaste à la formation du caractère ; c'est la lutte qui forge les grands caractères, qui leur donne cette fermeté, cette résistance à laquelle on les reconnaît immédiatement. Vous ferez peut-être des natures très fines, très délicates, natures qui s'adaptent mal aux conditions de la vie moderne ; mais les enfants que l'on n'a jamais mis aux prises avec les difficultés réelles deviennent mous et inertes, incapables de savoir ce qu'ils veulent et ce qu'ils feront. Parmi les ratés de la vie, il en est beaucoup qui le sont, non par défaut d'intelligence, mais par manque de caractère. Ainsi, supprimez les difficultés, vous détruisez

le caractère, même s'il a des dispositions à l'énergie... » « ...L'effort, pour être efficace, doit être lent, régulier, méthodique ; le maître doit soumettre ses élèves à une vraie *discipline de l'effort*. Ce qui fait la force de la science, c'est précisément sa méthode ; de même ce qui nous permet d'atteindre le résultat maximum, c'est la régularité de l'effort. Il faut en prendre l'habitude à tel point qu'on en vienne à se méfier du travail trop facile, qu'instinctivement on s'en détourne. Des penseurs, Descartes et Kant, qui ont appliqué à leurs recherches une méthode admirable et une discipline de fer, montrent à quel degré on parvient à s'élever lorsqu'au lieu de suivre l'inspiration du moment on pratique l'effort systématique. » (J. de la Harpe, Dr es-lettres. — *Revue de biologie générale*, № 2, octobre 1920).

L'examen a l'inestimable avantage de susciter l'effort des élèves et des maîtres en les obligeant tous à quitter un aimable dilettantisme pour prendre corps à corps les difficultés que peuvent présenter l'enseignement. Les épreuves de fin d'années ne font-elles pas un devoir au maître d'exiger un travail régulier et persévérant ? Si les efforts imposés sont proportionnés à l'âge, au développement physique et intellectuel des écoliers, s'ils sont gradués, ils influenceront heureusement le développement de l'individualité de ceux qui formeront la génération de demain.

L'enfant, pour se présenter devant un jury, si bienveillant soit-il, doit vaincre sa timidité naturelle, il doit se dominer, se rendre maître de soi-même, ce qui ne peut être que favorable à la formation de sa personnalité. Il faut aussi qu'il s'habitue à développer logiquement un sujet, à ramasser ses connaissances pour les « présenter » à des personnes étrangères à l'école, et qui sont appelées à le juger. Nous savons bien que les élèves qui ont « de l'aplomb » sont souvent les favoris des examens, mais un maître et un jury expérimentés n'ont pas de peine à faire la part du « bluff » et à « démonter » un tartarin scolaire. Un expert qui assiste régulièrement aux épreuves du baccalauréat et aux examens fédéraux de maturité nous déclarait, il y a peu de temps, que les candidats qui n'avaient jamais subis d'examens étaient souvent en proie à un « trac » irrésistible qui leur enlevait une bonne partie de leurs moyens ; ils ne savaient pas exposer un sujet, mettre en relief les parties

essentielles pour laisser de côté l'accessoire. Supprimer l'examen, n'est-ce point, pour une part, manquer à notre devoir de préparer l'enfant aux âpres luttes de la vie. Il aura, au cours de son existence, à résoudre bien des problèmes, à faire face à des situations difficiles, à subir, en un mot, des épreuves inévitables autrement plus pénibles que celles qui lui auront été infligées, dans les classes, pendant sa jeunesse.

III. Les examens dans les classes primaires de la Suisse romande.

Les examens sont compris dans la Suisse allemande et dans la Suisse romande d'une façon bien différente. Chez nos Confédérés, les promotions ont comme base unique le travail de l'année. Les épreuves annuelles où elles existent consistent uniquement en interrogations faites rapidement par le maître en présence de la commission scolaire et des parents conviés à cette sorte de cérémonie.

Dans les cantons romands, les examens subsistent encore presque partout, mais leur organisation varie d'une région à l'autre.

Dans le canton de *Genève*, les élèves sont appelés à subir des épreuves deux fois par année, et la promotion d'un degré dans un autre dépend, pour chacun d'eux, du résultat combiné de l'examen et du travail de l'année. L'inspecteur procède, une fois par an au moins, à un examen oral portant sur les branches qui ne sont pas choisies pour les épreuves écrites. A la fin de l'année scolaire, pendant les mois de juin et de juillet, des examens écrits portant sur les différentes branches du programme sont imposés aux élèves des divers degrés. Ces dernières années, les disciplines choisies furent : orthographe, composition, arithmétique, géométrie, comptabilité, géographie ou histoire et instruction civique. Les questions sont préparées par le Département de l'Instruction publique et les travaux sont examinés et appréciés par MM. les inspecteurs. Depuis quelques années, ces épreuves sont supprimées pour le degré inférieur.

La question des examens a été très discutée à Genève. Ces modestes épreuves ont de nombreux adversaires au sein des

autorités, des pédagogues et du personnel enseignant, mais elles ont aussi des partisans convaincus. Dans sa séance du 2 juillet 1920, le Grand Conseil, sur la proposition de M. le député Chapuisat, adopta la décision suivante :

« Le Conseil d'Etat est autorisé, à titre d'essai, à ne pas appliquer pendant un délai de trois années, dans quelques établissements d'instruction publique, les articles de la loi sur l'instruction publique concernant les examens en vue de la promotion d'une classe dans une autre. »

On peut tirer des débats du Grand Conseil genevois les constatations suivantes :

1. Il ne faut en tout cas pas supprimer ni les examens, ni le contrôle des jurés, mais il faudrait répartir les épreuves dans le courant de l'année, à des dates indéterminées, pour forcer l'élève à être prêt en tout temps et par conséquent à soutenir un effort continu.

2. Il ne doit s'agir que d'un essai très limité et non généralisé¹.

Dans le canton de Neuchâtel, les examens ont lieu chaque année sous la direction des commissions scolaires. Les sujets des épreuves écrites sont préparés par le Département de l'Instruction publique et choisis par les commissions scolaires qui tiennent compte du préavis du personnel enseignant.

Ce que le canton de Neuchâtel a de particulier, c'est l'examen de fin d'études qui donne droit à un certificat. Cet examen est subi à l'âge de 14 ans et il termine la scolarité. Il est dirigé

¹ Au moment où nous corrigions les épreuves de ce travail, nous avons reçu du Département de l'Instruction publique de Genève les renseignements intéressants qui suivent :

• Depuis deux ans, le système traditionnel des examens a été modifié dans l'enseignement primaire genevois. On se propose de réduire l'importance de l'épreuve finale, d'éviter que le maître se règle sur cette épreuve pour son œuvre éducative, de rendre enfin à l'école sa fonction essentielle qui consiste à développer l'esprit par le moyen de l'étude plutôt qu'à accumuler une certaine somme de notions pour une date fixe. Bien entendu, on ne prétendait pas mettre en doute la valeur intrinsèque du savoir dans la vie ; on voulait l'inculquer par de meilleures méthodes, que l'examen ordinaire contrarie.

En fait, dans les écoles où les inspecteurs qui subsistent font des visites, l'examen final a été maintenu, mais sous une forme atténuée. Les maîtres surveillent eux-mêmes l'écrit, qui est facile, et les résultats en sont combinés avec les chiffres individuels résultant des interrogations faites par l'inspecteur. Cela forme la note d'examen, qui, à son tour, se combine pour

par des jurys spéciaux désignés par le Département de l'Instruction publique. L'autorité cantonale, les commissions scolaires tiennent beaucoup, comme le prouve l'enquête dont nous donnerons les résultats plus loin, à ces épreuves qui fournissent des renseignements utiles sur le niveau intellectuel moyen de la jeunesse neuchâteloise ; en revanche, l'examen du certificat d'études est vivement attaqué par le personnel enseignant primaire.

Dans le canton de Vaud, les épreuves annuelles sont divisées en deux parties : les examens écrits et les examens oraux. Les examens écrits ont lieu chaque année dans toutes les classes, le 30 ou le 31 mars. Ils consistent en une dictée, une composition et la solution de trois ou quatre problèmes d'arithmétique. On y ajoute tantôt une discipline tantôt une autre : une année, le dessin, l'an suivant, la comptabilité, etc. Les sujets sont préparés par le Département de l'Instruction publique qui les communique, sous plis spéciaux, aux commissions scolaires. Ces plis doivent être ouverts l'un des jours indiqués plus haut et en présence des élèves. Les travaux écrits sont appréciés par les experts désignés par les commissions scolaires ou par les membres de cette autorité, puis envoyés au Département de l'Instruction publique qui les examine à nouveau et en tire des conclusions souvent intéressantes.

Les examens oraux sont dirigés et surveillés par les commissions scolaires. Une certaine liberté est laissée aujourd'hui à ces autorités. Sauf pour les élèves quittant définitivement

un tiers avec la note de travail et celle de conduite, marquées par le maître en cours d'année.

Dans les écoles placées sous le contrôle d'un directeur, les deux notes de travail et de conduite subsistent et celle de l'examen final est remplacée par un chiffre marqué par le directeur lors de ses interrogations. Dans un groupe, cette note résulte de dix petites épreuves mensuelles ; dans un autre, de trois épreuves trimestrielles. Elles portent sur la lecture, l'orthographe, la composition, l'arithmétique, la géographie, l'histoire et l'instruction civique.

En général, les résultats de ce régime sont jugés bons. Evidemment, on n'enregistre pas de progrès dans les connaissances formelles, si ce n'est une amélioration de l'orthographe imputable peut-être à d'autres causes. Par contre, les connaissances pratiques sont plus nombreuses et variées, et il semble bien que la vivacité d'esprit, la curiosité des élèves y aient gagné.

Du reste, il faut bien se dire qu'un peu de temps passera encore avant qu'on puisse formuler des conclusions fermes. »

l'école et qui doivent subir des épreuves en lecture, calcul oral, histoire, géographie et instruction civique, les examens oraux sont facultatifs. Dans quelques villes, particulièrement par mesure d'économie, les examens oraux ont été supprimés. Il n'en est pas de même dans les communes rurales où l'on tient beaucoup aux épreuves annuelles. Ici et là, on procède à des interrogations collectives et cette heureuse innovation tend à se répandre.

Dans le canton de *Fribourg*, les examens sont présidés par l'inspecteur qui consacre au moins une demi-journée à chaque classe. Les commissions scolaires sont présentes. Ces épreuves ont lieu généralement en mars et avril; dans les écoles urbaines, ils se font en juin et juillet, soit dans les jours qui précèdent la clôture de l'année scolaire.

Les examens sont oraux et écrits. Les sujets sont choisis par les inspecteurs en tenant compte des circonstances et du programme parcouru. Lors des examens oraux, les maîtres sont appelés parfois à interroger sur certaines branches choisies par l'inspecteur. Les épreuves sont à la fois individuelles et collectives. Elles portent sur toutes les branches du programme. L'échelle des notes va de 1 à 5. Dans le canton de *Fribourg*, l'opinion est favorable au maintien des examens.

Dans le canton du *Valais*, les examens sont au nombre de trois :

a) un examen fait par la commission scolaire ; b) un autre par l'inspecteur ; c) l'examen d'émancipation :

a) A la fin de l'année scolaire, la commission chargée de la surveillance des classes, interroge les élèves. Généralement, c'est l'instituteur qui pose les questions, mais les commissions se réservent d'apprecier les réponses par des notes qui vont de 10 (très bien) à 0 (très mal). L'examen peut porter sur toutes les branches du programme ; le plus souvent, cependant, on se contente de quelques disciplines importantes, au choix des experts. Les notes obtenues sont combinées avec celles portées tous les mois dans le carnet scolaire ; la moyenne sert de base aux promotions.

b) La loi oblige l'inspecteur à visiter trois fois par an chaque école de son district. La dernière visite a lieu dans les quinze derniers jours de l'année scolaire et on procède ce jour-là à un examen. Chaque inspecteur organise ce dernier comme

il l'entend. Il choisit lui-même le texte des épreuves écrites et interroge les élèves. Habituellement, il exige de la division supérieure un travail de rédaction française (qui servira aussi d'épreuves d'orthographe) et la solution de deux ou trois problèmes. Pour les autres branches d'études, quelques questions posées aux élèves lui permettent de se rendre compte du profit retiré des leçons de l'instituteur. Pour les degrés moyen et inférieur, l'inspecteur se contente d'un peu de lecture, du contrôle des cahiers et d'un court examen collectif.

c) L'examen d'émancipation est obligatoire pour tous les élèves qui ont terminé leur scolarité. Il ne diffère de l'ancien examen pédagogique du recrutement que par la faculté laissée aux experts de jeter des coups de sonde dans toutes les branches d'études, même la religion. L'échelle des notes va de 1 (très bien) à 5 (très mal). Ces épreuves ont lieu au chef-lieu du district. La commission comprend l'inspecteur du district, un collègue d'un district voisin et un expert cantonal.

Dans le canton du *Tessin*, les examens sont faits par l'inspecteur. La promotion des élèves est proposée par le personnel enseignant. L'examen a surtout la valeur d'un contrôle et s'adresse spécialement aux enfants qui passent au degré supérieur ou quittent l'école. Les élèves des dernières classes ont seuls un examen écrit. Les épreuves orales, en général collectives, portent sur la langue maternelle, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, les sciences naturelles et l'instruction civique. Les notes d'appréciation vont de 1 (très mal) à 6 (très bien).

L'opinion publique dans le *Tessin*, est favorable aux examens ; mais, tandis qu'il y a quelques années ceux-ci ne revêtaient que le caractère d'une simple visite de l'inspecteur, on constate aujourd'hui la tendance à les transformer en une cérémonie d'une certaine solennité.

Le *Tessin* possède comme certificat d'études, le livret scolaire signé par l'inspecteur. Il est une preuve du travail de l'élève pendant toute la scolarité. On lui accorde une certaine valeur : la loi interdit d'occuper un enfant qui n'a pas obtenu son certificat d'études, car, dans ce cas, il est astreint à suivre l'école une année de plus.

IV. Les critiques faites aux examens.

Les associations pédagogiques vaudoises et neuchâteloises ont adressé aux autorités scolaires des rapports où le problème qui nous occupe est étudié avec un sérieux auquel on doit rendre hommage.

Société pédagogique vaudoise. — Dans la brochure publiée par la S. P. V. à l'occasion d'une prochaine révision de la loi sur l'instruction publique primaire, les examens sont vivement combattus ; les critiques formulées peuvent se résumer comme suit :

1. L'examen empêche le personnel enseignant d'appliquer une méthode rationnelle ; il doit parcourir le programme trop rapidement, et ne peut répartir le travail avec suffisamment de liberté pour que la nourriture intellectuelle soit offerte aux élèves au moment favorable à une bonne assimilation.

2. L'examen ne permet pas l'application du plan d'études dans son esprit. Il tend à mécaniser l'acquisition des connaissances.

3. Il oblige le maître à donner au manuel une importance exagérée ; de ce fait, et par la faute des examens, l'instruction prend le pas sur l'éducation. Les bénéfices de l'enseignement éducatif sont à échéance lointaine, il est vain de vouloir les constater en une heure d'examen. Ajoutons que l'examen vicié l'atmosphère de l'école, « qu'il met des menottes » au personnel enseignant, « qu'il fait de l'instituteur un automate » et qu'il éteint dans les âmes ce feu sacré de l'éducation du peuple, faute de quoi l'enseignement n'est que bluff et clinquant, qu'il abrutit maîtres et élèves en faisant de ceux-ci des cerveaux sans âmes et de ceux-là des pédants ou des gâteux et, en dernier mot, qu'il stérilise les efforts du pédagogue conscient de sa responsabilité. Il est de toute importance, pour l'avenir du pays, que l'on mette au rancart résolument ce reliquat de l'éducation moyenâgeuse. »

Après cette exécution sommaire, on pourrait croire les instituteurs vaudois ennemis irréductibles des examens. Il n'en est rien. Le personnel enseignant comprend la nécessité des examens écrits et du contrôle des inspecteurs. Toute son oppo-

sition se concentre sur les épreuves orales annuelles qui ont lieu sous la surveillance des Commissions scolaires.

Société pédagogique neuchâteloise. — La S. P. N. a présenté à M. le chef du Département de l'Instruction publique un rapport très intéressant, en général pondéré, qui mérite une étude attentive. Les instituteurs neuchâtelois remarquent, dès l'abord, que sous le vocable d'examen on comprend des choses fort diverses. On trouve ici des épreuves de fin d'années qui revêtent une certaine solennité, là de simples travaux de revision trimestriels ou semestriels. Il serait utile d'abord de s'entendre.

Le rapport de la S. P. N. s'attaque surtout aux examens-cérémonie ; il déclare que ces épreuves pèchent surtout par leur organisation. « Le temps consacré à chaque candidat et à chaque branche est trop restreint pour permettre une appréciation équitable ; le hasard y joue le principal rôle ; les examinateurs sont trop souvent incompétents et demeurent étrangers aux idées pédagogiques modernes »... « De simple contrôle, les examens sont devenus le but même du travail scolaire et en ont faussé l'esprit ; maîtres et élèves dirigent tous leurs efforts vers ces futiles épreuves ; le savoir superficiel est préféré aux connaissances raisonnées et les nomenclatures substituées aux faits et aux lois ; la mémoire seule, et encore une mémoire bien passagère, est la garantie du succès ; des répétitions nombreuses et fastidieuses font perdre vainement un temps précieux ; l'enseignement devient tout à fait livresque ; d'outils, les manuels deviennent des catéchismes du savoir à emmagasiner, et à pouvoir réciter si possible par cœur... là où le gavage, le surmenage existent, les examens en sont la principale cause. » L'examen empêche tout progrès pédagogique ; il rabaisse le maître, il est immoral parce qu'il récompense parfois les paresseux chançards et décourage les travailleurs victimes de la guigne.

Cependant, la S. P. N. n'est pas l'ennemie de tout examen. Elle désire avant tout une très grande simplification. Elle accepte les épreuves portant sur les disciplines essentielles, français, arithmétique ; toutes les branches de pure érudition seront laissées de côté. Les travaux trimestriels organisés et préparés par le personnel enseignant sont préférables aux examens à dates fixes.

Mais il est un examen que le rapport que nous analysons réprouve violemment : c'est celui du certificat d'études. Les instituteurs n'en veulent plus. Il mérite, affirme-t-on, toutes les critiques. Il est vexatoire pour le personnel enseignant et autorise des comparaisons stupides entre localités et maîtres d'école placés dans des conditions très différentes. Son organisation est défectueuse et le certificat délivré est sans valeur pratique.

Les deux conclusions suivantes ont été adoptées par les membres de la S. P. N. :

1. Les examens résultant de la collaboration des Commissions scolaires et du personnel enseignant exercent un contrôle utile sur l'enseignement dans nos écoles.

2. Les examens obligatoires de sortie étant devenus en général la préoccupation principale des maîtres du degré supérieur auxquels ils font perdre de vue le rôle éducatif de l'école, leur suppression s'impose.

Les pédagogues. — La question des examens a souvent préoccupé les pédagogues de notre pays et de l'étranger. Gotze, en Allemagne (*Die öffentlichen Schulprüfungen*) montre que le but des épreuves annuelles est avant tout de déterminer le savoir des élèves. La plupart des griefs qui sont formulés contre les examens tomberaient si l'on transformait l'école livresque en une école de travail personnel. Ebbinghaus imposait des épreuves à ses élèves. Pour cela, il leur distribuait des textes spéciaux en laissant en blanc un certain nombre de mots les plus importants. Des notes appréciaient l'exactitude avec laquelle les blancs étaient remplis.

Un pédagogue anglais, le Dr Nunn, a étudié avec quelque détail le problème qui nous préoccupe. Il affirme que l'influence des examens peut être salutaire en guidant et en renouvelant l'inspiration pédagogique. Pour y parvenir, la collaboration de l'examinateur et du maître est nécessaire ; l'influence directrice du premier peut contribuer dans une large mesure au développement de la personnalité du jeune instituteur. Les examens devraient tendre à développer l'individualité, à stimuler les investigations et les recherches, à améliorer les méthodes d'enseignement. Ils deviendraient alors l'expression exacte des progrès réalisés dans l'éducation.

Un des critiques les plus spirituels mais aussi les plus véhé-

ments des examens est certainement M. *Malche*, directeur de l'enseignement primaire du canton de Genève. Il a publié, il y a quelques années, une brochure remarquable qu'il vaut la peine d'étudier avec attention.

M. Malche nie toute valeur aux épreuves annuelles pour les raisons suivantes :

- 1^o elles sont incapables de classer les élèves, ce qui est une des raisons d'être de ces épreuves ;
- 2^o elles prédisposent aux fraudes et aux recommandations ;
- 3^o le hasard y joue un rôle trop considérable ;
- 4^o les notes prennent une importance trop grande ;
- 5^o l'examen déforme les révisions et rend leurs résultats illusoires ;
- 6^o l'examen n'a pas d'utilité comme contrôle. Il agit surtout comme épouvantail. Le véritable contrôle doit se faire pendant l'enseignement par les inspecteurs et les directeurs. L'examen n'est ainsi qu'une formalité.

« A mon avis, déclare M. Malche, presque toute la question des programmes, et aussi la question des manuels, se trouve contenue dans celle des examens. Les programmes ne sont pas si surchargés qu'on le prétend ; il suffirait qu'on pût traiter rapidement l'accessoire et insister sur l'essentiel ; mais on veut tout traiter par crainte du traquenard possible à l'examen et on bourre la mémoire des enfants sans s'attarder aux explications. »

M. Malche propose carrément la suppression de tous les examens dans l'enseignement primaire et secondaire ; l'école deviendrait, alors, pense-t-il, un centre de recherche et de joie.

M. *Ferrière* est moins radical que M. Malche. Il étudie la question qui nous occupe dans son volume *Transformons l'école*. Il déclare que le système actuel des examens donne lieu à des abus universellement reconnus mais il ne propose nullement leur suppression. L'examen, déclare-t-il, est utile lorsqu'il aura été rendu plus vivant, moins encyclopédique, moins exclusivement tourné vers l'érudition livresque, faisant appel au raisonnement plus qu'à la mémoire, et dépouillé de son importance exagérée. Il est utile comme revision des matières étudiées avec vue d'ensemble sur le champ parcouru. Il est nécessaire comme stimulant à l'utilisation intelligente des données. Si l'examen avait lieu en présence des parents

et des autres élèves de l'école réunis, il serait l'occasion d'exercer la maîtrise de soi et d'être quelqu'un.

V. Enquête vaudoise.

Après avoir pris connaissance des vœux du personnel enseignant et des critiques des pédagogues, le Département de l'Instruction publique vaudois désireux de connaître l'opinion du pays sur cette question controversée, adressa un questionnaire détaillé aux Commissions scolaires de tout le canton. Ces autorités scolaires communales sont à même de faire connaître les idées de la grande majorité des parents et du plus grand nombre des personnes qui s'intéressent à l'avenir de nos enfants.

Afin de préciser les réponses, nous avons tenu à entrer dans quelques détails ; voilà pourquoi le questionnaire envoyé est assez long. Nous le donnons ci-après :

1. Demandez-vous le maintien des examens tels qu'ils ont été organisés jusqu'à présent ? Quels avantages leur reconnaissiez-vous ? Quelles observations précises pouvez-vous nous transmettre à leur sujet ?
 2. Etes-vous partisan de la suppression de tout examen de fin d'année ou bien demandez-vous : a) des examens oraux ; b) des examens écrits ? Quelles sont vos raisons ?
 3. Etes-vous partisan d'une simplification générale des examens ou spécialement : a) des examens oraux ; b) des examens écrits ? En quoi devrait consister cette simplification ? Quelles sont les branches d'études qui, à vos yeux, devraient faire l'objet d'un examen approfondi ?
 4. Avez-vous tenté, en 1919 et 1920, de procéder aux examens collectifs proposés par le Département de l'Instruction publique ? Si oui, comment avez-vous procédé ; quelles remarques ou quels vœux avez-vous à nous communiquer ?
 5. Quelles observations avez-vous à formuler au sujet des examens écrits : nombre de questions à poser, leur difficulté, durée des épreuves, etc. ?
 6. Quel contrôle estimez-vous le meilleur, pour que les autorités et les parents puissent se rendre compte du développement intellectuel des élèves et de la valeur du travail accompli ?
- La première impression qui se dégage de cette enquête,

c'est que l'immense majorité des autorités scolaires communales vaudoises ont ressenti une vive inquiétude au sujet des examens annuels. Elles ont immédiatement pensé que le Département de l'Instruction publique préparait leur suppression et qu'on allait ainsi donner le coup de mort aux Commissions scolaires. Ces dernières ne se sont pas rendu compte que leurs responsabilités seraient singulièrement augmentées si les épreuves annuelles disparaissaient et que, par conséquent, leurs prérogatives au lieu de diminuer, prendraient une importance nouvelle.

Une légère irritation s'est manifestée ici et là contre le rapport de la Société pédagogique vaudoise. Quelques autorités communales ont été blessées par certaines observations du rapporteur. Elles accusent en outre les instituteurs d'être opposés aux examens dans le but de se soustraire à leur contrôle, de s'imposer comme les maîtres absous de leur classe et de se laisser gagner par des doctrines pédagogiques dont elles ne saisissent pas la valeur.

Nous croyons utile de donner ci-dessous les résultats numériques de cette enquête en les accompagnant de quelques commentaires.

1. 330 Commissions scolaires (85 % environ) demandent le maintien des examens tels qu'ils ont eu lieu dans le canton de Vaud jusqu'à maintenant.

2. La suppression de tout examen n'est proposée par *aucune* commission ; une dizaine verrait avec plaisir la disparition des épreuves orales.

3. La simplification générale des examens est demandée par 23 autorités scolaires. La simplification des examens oraux par 96 autorités scolaires. La simplification des examens écrits par 3 autorités scolaires.

4. La majorité des Commissions scolaires ne semble pas satisfaite des examens collectifs proposés par l'autorité cantonale ; elles préfèrent les examens individuels avec attribution de notes. Elles estiment les épreuves collectives trop superficielles parce qu'elles sont faites avec trop de hâte. Cette opinion semble avoir pour cause principale la difficulté que l'on rencontre toujours à remonter un courant déjà ancien et à abandonner des habitudes auxquelles on tient et qui semblent absolument indispensables.

Quelques Commissions scolaires, cependant, ont été satis-

faites des examens collectifs. Les élèves ont été divisés en groupes et chacun de ceux-ci a été interrogé sur telle ou telle branche du plan d'études.

5. Toutes les Commissions proposent de maintenir les examens écrits comme ils ont été organisés jusqu'à ce jour.

6. Les examens annuels et les visites fréquentes de l'inspecteur des écoles sont indispensables ainsi que celles des autorités scolaires.

* * *

Les résultats de cette enquête reflètent certainement l'opinion de la grande majorité du peuple vaudois qui craint vivement que l'école ne devienne la chose du personnel enseignant et qui sent profondément que de l'enseignement primaire, de sa bonne marche, des principes qui le dirigent dépend l'avenir du pays.

C'est en examinant les unes après les autres les observations qui accompagnent les réponses parvenues au Département de l'Instruction publique qu'on pourrait apprécier à sa juste valeur l'esprit qui anime les Commissions scolaires du canton de Vaud. Nous voudrions en reproduire un grand nombre, mais un volume suffirait à peine. Qu'on nous autorise d'en mettre à part quelques-unes.

« Les examens constituent pour nos écoles, — écrit la Commission scolaire de *Champagne-Bonvillars*, — un véritable et précieux stimulant au travail. S'ils sont faits avec intelligence, avec soin, avec toute l'attention et la préparation conscientieuses qu'ils méritent de la part des experts, les élèves auront l'impression bien nette d'un acte particulièrement important dans leur vie scolaire. ...Les examens sont d'un grand prix pour les autorités scolaires et municipales... Supprimer les examens, et, bientôt après, les commissions scolaires, serait un véritable recul... Ne supprimons pas les examens, il y aurait plus à perdre qu'à gagner ; cette suppression serait incomprise et sévèrement jugée dans nos campagnes. Mais faisons tout pour les améliorer et les simplifier. » — «...Personnellement, déclare le président de la Commission scolaire de *Chesalles s/ Moudon*, il nous paraît hors de doute que les émotions et les impressions que les divers examens que nous avons subis comme élève, au cours de quinze années d'études,

nous ont laissé des souvenirs infiniment plus précieux et plus profitables que douloureux. L'effort accompli, le but tenacement poursuivi, les difficultés vaincues, la saine émulation, tout cela a une valeur éducative qu'il serait faux de nier. »

Dans le cercle d'*Oron*, les Commissions scolaires se sont réunies pour discuter les questions posées. Elles ont adopté un rapport très intéressant dont nous détachons quelques pages caractéristiques :

« Nous avons connu très intimement un pédagogue de grande valeur morale, quoique ses opinions politiques aient été à l'antipode de celles que nous professons. Licencié ès-lettres classiques, après avoir fait de brillantes études universitaires, il avait accepté la place modeste entre toutes de simple instituteur de l'école Ferrer, à Lausanne. Cette école était basée sur le principe de la liberté complète de l'enfant auquel on suggérait le désir du travail utile sans le lui imposer jamais... L'école Ferrer, dont les élèves sortaient tous des milieux ouvriers les plus modestes, était soumise à la loi commune et devait se présenter à l'examen officiel, comme du reste toutes les classes de l'enseignement privé. Or, notre ami nous affirmait que quelques semaines lui suffisaient, à la fin de l'hiver, pour mettre ses élèves à même de se présenter aux épreuves officielles, et nous avons entendu un instituteur lausannois, chargé par la Commission scolaire de procéder à cette épreuve, déclarer qu'il avait été stupéfait des résultats obtenus. Dans ce milieu tout spécial, où toutes les règles admises dans nos classes ordinaires étaient supprimées de propos délibéré, l'examen auquel il fallait bon gré mal gré se soumettre, n'était en aucune façon considéré comme l'éteignoir suprême. Sans doute, dans l'esprit des dirigeants de l'école Ferrer, l'examen annuel était une superfluité, mais son action nocive était à leurs yeux presque nulle. Les lamentations de la S. P. V. leur auraient... semblé ridicules et exagérées, et nous les soupçonnons de n'avoir pas été navrés de fournir la démonstration pratique qu'avec des méthodes toutes différentes de celles de l'enseignement officiel, on arrivait à des résultats satisfaisants... »

...Si, d'autre part, nous demandons sur la question controversée l'avis des élèves intelligents et travailleurs, tels ceux que nous avons dans nos classes primaires supérieures, nous

les entendrons d'une voix unanime demander le maintien de l'épreuve annuelle...

...La grosse objection que nous faisons à la suppression des examens, c'est qu'elle tend à annihiler le contact nécessaire entre l'école et la population, représentée par les autorités. La pédagogie est devenue une science que les profanes ne peuvent se vanter de posséder sans études préalables, les médecins s'élèvent avec raison contre les pratiques des empiriques qui, sans avoir aucune connaissance anatomique, prétendent découvrir la cause de tous les maux et les guérir... Laissons les praticiens, disent les pédagogues, exercer leur art difficile sans avoir à subir le contrôle imbécile des profanes. Doublons, triplons le nombre des inspecteurs qui seront toujours des professionnels, mais fermons la porte aux laïques qui n'y entendent rien. C'est tout le problème de l'éducation nationale qui se pose ici. Le soin en sera-t-il remis absolument à une classe spéciale, les pédagogues, comme à Sparte, ou bien la famille restera-t-elle à la base de la société civile ? Pour nous, il ne saurait avoir de doutes sur la réponse à faire à ce dilemme. Il y a certainement des parents indignes, mais il est aussi des instituteurs qui ne donnent pas l'exemple de toutes les vertus, qui ont besoin d'être stimulés, encouragés et parfois même repris et censurés. Pour qu'on assigne comme but suprême à l'école la formation d'individualités morales, cette œuvre ne peut être le monopole des maîtres. La famille et l'école doivent travailler en commun au lieu de s'ignorer réciproquement. Les examens annuels étaient pratiquement une des occasions où ce contact se fait ; nous ne saurions consentir à leur suppression aussi longtemps qu'on ne nous aura pas donné l'équivalent.

Du rapport de *Château-d'Oex*, nous extrayons les lignes suivantes :

« Il nous paraît que dans sa brochure la S. P. V. a perdu de vue l'ensemble de la question de l'enseignement primaire. Il ne faudrait pas pourtant que l'arbre empêche de voir la forêt et de ne pas considérer l'école uniquement pour l'école, mais, au contraire, voir le but proposé à l'enseignement primaire. Ce but essentiel est d'éduquer *toute notre jeunesse* dans le moins de temps possible tout en lui permettant d'acquérir le minimum d'instruction qui lui est indispensable pour la vie.

Ce problème, pour être résolu, demande une étude complète portant tout d'abord sur les divers éléments qui composent notre jeunesse citadine, industrielle ou campagnarde, ensuite sur le programme à appliquer, les ressources financières mises à sa disposition, les exigences du milieu au point de vue du temps à consacrer à l'étude, la formation du personnel enseignant, le raccordement avec les études secondaires, etc., etc. Quand on considère l'importance de ces problèmes, on s'aperçoit que la question des examens perd considérablement de sa valeur et l'on vient à sourire en pensant qu'ils sont accusés de fausser l'orientation de l'enseignement... »

Nous tenons à faire entendre aussi la voix de ceux quiverraient avec plaisir la suppression des examens oraux :

Nyon. « Quant aux examens oraux, sous leur forme actuelle, ils sont faits d'une façon trop rapide. Les résultats plus ou moins bons nous paraissent dépendre beaucoup plus de la personnalité de l'expert, qui peut être bienveillant ou sévère, et qui n'est pas toujours au courant de ce qu'on peut demander dans chacune des classes. Nous les verrions avec plaisir remplacés par une sorte de visite de classe dans laquelle l'expert ferait interroger des groupes d'élèves par l'instituteur sur différentes branches, sans être astreint à donner des notes individuelles aux élèves. »

Begnins. « Les examens oraux destinés à être un contrôle ont fini par devenir le but. Ils tuent la vie de l'école. La plupart des commissions scolaires, ignorant dans quel esprit de largeur les programmes sont conçus, exigent des élèves de stupides récitations par cœur. Les maîtres, pour être bien notés, préparent leurs élèves dans ce sens et tuent chez eux l'individualité, la vie et l'enthousiasme. Les quelques semaines qui précèdent l'examen, les enfants perdent leur temps à des mémoisations où l'intelligence entre pour une bien petite part. Ils se surmènent inutilement pendant que les maîtres s'énervent... »

...Nous demandons des examens oraux collectifs, nous en avons fait l'expérience en 1919 et 1920 et leur avons trouvé de grands avantages. Le maître lui-même interroge ; les enfants qui savent répondre lèvent la main ; cas échéant, les experts posent aussi quelques questions. Cette manière de procéder renseigne, non seulement sur le savoir positif des enfants,

mais sur la manière dont l'instituteur interroge, suscite les réponses, sur le degré de vie qu'il met dans son enseignement. L'attitude des élèves pendant cette interrogation est instructive : yeux brillants, confiants, ou, au contraire, sournois et peureux ; empressement de répondre, même au risque de se tromper, ou bien terreur de risquer une faute qui serait considérée comme un crime. Enfants vivants ou enfants éteints, on se rendra compte du contact que le maître a réussi à établir entre lui et les élèves, chose la plus importante en éducation. »

VI. L'examen du certificat d'études.

Enquête neuchâteloise.

Le canton de Neuchâtel possède un système d'examen qui lui est propre, c'est l'examen du *certificat d'études*. Il est imposé à tous les élèves âgés de 14 ans qui terminent leur scolarité dans les deux dernières années primaires. Ceux qui ont les notes nécessaires obtiennent le certificat d'études délivré par le Département. Les autres élèves sont purement et simplement libérés à moins qu'ils aient 100 absences au total pour les deux dernières années d'école ; dans ce cas, ils sont encore tenus de suivre les classes durant le semestre d'hiver seulement.

Cet examen final est violemment attaqué par les membres du personnel enseignant. On l'accuse, nous l'avons dit, de faire prendre une fausse route à l'instruction primaire à la fin de la scolarité.

Le Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel a procédé à une enquête auprès des autorités scolaires afin de connaître l'opinion des parents sur cet examen, le plus controversé de tous ; il nous en communique comme suit les résultats :

« Toutes les commissions scolaires du canton, au nombre de 62, ont communiqué leur avis au Département : 46, soit le 75 %, se sont prononcées pour le maintien et 16 pour la suppression. La plupart des opposants demandent la suppression sans invoquer aucun motif pour justifier leur manière de voir. Quand on nous dit : « L'examen de sortie arrache les enfants au travail de la terre pour n'en faire que des déclas-

sés, » cette affirmation ne nous semble pas péremptoire. Quoi ! les enfants qui obtiennent le certificat d'études ne songeraient qu'à quitter l'agriculture pour embrasser des professions libérales ! N'est-il pas démontré aujourd'hui d'une façon indiscutable que le paysan instruit et intelligent est celui qui conduit le mieux ses affaires, qui comprend le mieux ses intérêts et sait les faire valoir ; donc, plus les enfants de la campagne seront instruits dans la direction de leur future profession, mieux cela vaudra et pour eux et pour le pays.

Quant aux commissions scolaires qui réclament le maintien de l'examen de sortie, ce qui frappe immédiatement c'est l'unité de vues qu'elles apportent dans leur appréciation. Toutes reconnaissent l'importance qu'a pris le certificat d'études pour les élèves qui l'obtiennent.

Dans les familles qui portent intérêt à l'école, il est admis que l'enfant âgé de 14 ans doit rapporter à la maison ce modeste diplôme. Pour les parents, ce n'est pas seulement la preuve que leur enfant possède un certain nombre de connaissances positives, mais il est la juste récompense d'un labeur qu'ils ont suivi et constaté eux-mêmes.

Plusieurs commissions redoutent de voir disparaître, avec l'examen de sortie et le certificat, les raisons qui engagent beaucoup de parents à se modérer dans leurs demandes de congés.

Quelques citations sont-elles nécessaires ? Toutes les réponses mériteraient d'être relevées, mais d'un autre côté, elles se ressemblent tant qu'elles feraient double emploi. Nous n'en voulons pour preuve que le fait suivant : 21 commissions scolaires recourent aux mêmes termes pour exprimer leur pensée. « *L'examen de sortie, disent-elles, est un excellent stimulant pour maîtres et élèves.* » Cliché, dira-t-on. Parfaitement, mais cliché caractéristique.

Bornons-nous donc à relever au hasard quelques appréciations :

1. « Notre commission s'est prononcée à l'unanimité des membres présents pour le maintien de l'examen obligatoire de sortie de l'école primaire. Elle envisage que l'examen du certificat d'études est un bon stimulant pour les maîtres et les élèves, en même temps qu'un moyen nécessaire de contrôle du niveau de l'enseignement dans une localité. »

2. « Le certificat d'études nous a toujours paru un excellent stimulant, à la fois pour le corps enseignant et pour les élèves. Et il nous semble qu'au lieu de chercher à le supprimer, on devrait, au contraire, rechercher les moyens d'augmenter sa valeur pratique. Il nous paraît que ceux qui désirent sa suppression suivent la théorie du moindre effort et ce n'est pas la bonne dans la vie. »

3. « Nous ne sommes pas d'accord avec la suppression de l'examen obligatoire de sortie, et notre Commission est unanime à cet égard. L'examen du certificat d'études a fait ses preuves pour justifier son maintien ; il est non seulement utile, mais même nécessaire ; c'est un excellent stimulant pour les élèves et même pour le corps enseignant. Nous diminuerions le niveau de l'enseignement primaire en supprimant le certificat d'études. »

4. « Notre commission scolaire est absolument opposée à la suppression de l'examen de sortie. C'est un très puissant stimulant pour les élèves qui tiennent beaucoup à la petite distinction honorifique du certificat d'études, la seule qui se distribue encore en primaire.

Les maîtres eux-mêmes sont stimulés par cet examen, ceux du moins qui ont l'amour de leur vocation et un peu d'honneur et qui travaillent avec leurs élèves pour que le plus grand nombre réussisse cet examen. C'est le seul moyen de contrôler le degré d'instruction des élèves qui arrivent au terme de leur scolarité. »

5. « A vrai dire, nous n'avions jamais envisagé la question que vous voulez bien nous soumettre et jamais nous n'aurions pensé à demander la suppression de l'examen obligatoire de sortie, estimant qu'un contrôle de l'instruction reçue par chaque enfant est nécessaire à sa sortie de l'école, et qu'il est salutaire de maintenir un stimulant pour les élèves et aussi, nous semble-t-il, pour le corps enseignant. »

Nous ne pouvons que souscrire à ces appréciations, fruits d'une longue expérience puisque l'institution du certificat d'études remonte à 1889. Il fut créé à cette époque à la demande même du corps enseignant qui, aujourd'hui, en souhaite la suppression.

L'examen de sortie n'est pas un simple moyen de contrôle ; avec le certificat d'études, il est en même temps :

pour l'enfant, une sanction de son travail ;
pour les parents, une garantie du bon emploi des années de scolarité ;
pour le maître, une décharge de sa responsabilité ;
pour l'autorité, un contrôle nécessaire ;
pour tous les intéressés enfin, un stimulant sérieux et utile. »

Nous ajouterons que les hommes d'école étrangers qui se sont rendus dans le canton de Neuchâtel pour étudier l'organisation des examens de sortie n'ont pas ménagé leurs louanges pour la manière pratique dont ces épreuves sont comprises et organisées. Tel a été le cas de l'éminent pédagogue et homme politique français : Ferdinand Buisson. L'Etat démocratique a le devoir de s'assurer du développement intellectuel des futurs citoyens. L'examen de fin de scolarité doit donner au gouvernement des indications précieuses qui l'inciteront à prendre les mesures nécessaires soit en faveur des élèves soit en faveur du personnel enseignant.

VII. Comment l'examen doit-il être organisé ?

Une étude attentive et objective de la question des examens nous conduit à conclure que leur maintien est désirable. Mais les critiques soulevées contre ces épreuves annuelles ont certainement une valeur, et il serait sage d'en tenir compte. Voyons donc, brièvement, en terminant, quelles mesures il importe de prendre pour leur enlever toute nocivité et leur faire rendre le maximum d'effets utiles.

1. Il importe, en premier lieu, que les examens soient placés sous la direction de personnalités capables, aimant l'enfant et l'école, connaissant les difficultés que doit surmonter l'éducateur, s'intéressant aux méthodes d'enseignement et aux progrès réalisés par la pédagogie moderne. Est-ce à dire que les épreuves scolaires annuelles doivent être toujours et uniquement dirigées par des professionnels, par MM. les inspecteurs. Certes, ces derniers ont les qualités nécessaires pour imprimer aux examens une direction normale, mais ce serait une erreur, croyons-nous, de mettre délibérément de côté les Commissions scolaires ou de ne leur attribuer qu'un rôle purement passif. Elles renferment souvent des personnalités qui com-

prennent la grandeur de leur tâche et qui sont les amis les plus éclairés du personnel enseignant. Il suffirait d'attirer l'attention des membres des autorités scolaires sur les questions pédagogiques soulevées à tel moment donné, de les mettre en garde contre un conservatisme exagéré ; elles sont parfaitement à même de reconnaître ce qu'il y a de bon dans les idées jetées si abondamment dans le monde, à l'heure actuelle, pour tout ce qui concerne l'enfant, son éducation physique, intellectuelle et morale et, par eux, ces courants nouveaux pénètrent dans les familles et dans le peuple. Que fait-on pour renseigner nos Commissions scolaires ? Presque rien. Le canton du Valais a publié à leur intention une excellente brochure et cet exemple mériterait d'être suivi. Dans le canton de Vaud, elles ont été réunies par cercles en mars 1922 pour étudier maintes questions se rapportant justement aux examens annuels, et l'autorité supérieure n'a eu qu'à se féliciter des résultats obtenus. Qu'on nous permette de nous éléver encore contre l'habitude prise ici et là de choisir comme experts de tout jeunes gens à peine sortis de l'école ; ils n'apportent pas à leurs fonctions occasionnelles tout le sérieux et toute l'impartialité que l'on est en droit d'exiger.

2. Les examens annuels doivent être dirigés avec une grande bienveillance. MM. les experts ne doivent pas se considérer comme des juges sévères qui, en quelques instants, peuvent émettre une appréciation exacte sur le labeur scolaire de toute une année. En ces matières un jugement est chose délicate et doit être fondé sur de nombreuses et sérieuses observations.

3. On consacrera à ces épreuves un temps suffisant. En général, on agit avec une célérité coupable ; on a l'air de vouloir se débarrasser le plus vite possible d'une corvée ennuyeuse. Il est impossible de se rendre compte de l'effort accompli par une classe entière dans l'espace de deux ou trois heures. En ce faisant, on laisse croire à l'enfant que son labeur ne mérite pas un examen approfondi et on le décourage. Des épreuves faites au galop produisent de forts mauvais effets et, dans ce cas, mieux vaut les supprimer.

4. Les examens écrits sont les plus importants et ce sont ceux-là qu'il faut préparer avec le plus de soin. Ils comprennent généralement des épreuves de français (réécriture et dictée) et d'arithmétique (problèmes et exercices de calcul). Le choix

des sujets a une importance capitale car les questions posées doivent être bien comprises par tous les élèves, être en rapport avec le programme parcouru, avec l'âge et le développement des enfants et ne doivent pas exiger un effort trop considérable. Les travaux seront sérieusement contrôlés, et, autant que faire se pourra, ils feront l'objet d'une critique en présence de la classe. Il est utile que les élèves connaissent l'opinion du jury sur les copies qu'ils ont fournies. Les sujets seront les mêmes pour tous les élèves ayant suivi, dans tout le canton, le même programme. Il serait intéressant, une fois tous les cinq ou dix ans, que les mêmes épreuves soient imposées dans toute la Suisse romande aux enfants du même âge. On réunirait sans aucun doute une moisson d'observations utiles.

5. Les examens oraux sont individuels ou collectifs. Ceux de lecture doivent être individuels. Dans une démocratie comme la nôtre, l'électeur a le devoir de se faire lui-même une opinion sur les questions qui sont si fréquemment posées au corps électoral. La presse a pris une importance si grande qu'un citoyen n'est pas digne de ce nom s'il ne sait lire convenablement, puisque c'est dans les journaux qu'il puisera les renseignements dont il a besoin. Il faut qu'il puisse faire le départ entre les fabricants de mensonges, « les bourreurs de crâne » et ceux qui exposent objectivement les faits, les serviteurs de la vérité. Le calcul oral sera aussi l'objet d'une épreuve individuelle, les circonstances de la vie imposant tous les jours à chacun des calculs simples.

Les examens collectifs embrasseront les autres disciplines. Il n'est d'ailleurs pas indispensable que toutes soient examinées. Il est préférable de faire un choix. Il vaut mieux que les interrogations soient poussées aussi à fond que possible sur deux ou trois points que d'étendre le champ des investigations dans une mesure hors de proportion avec le temps dont on dispose.

Dans les examens collectifs, l'instituteur ou l'institutrice interroge sur une matière déterminée un groupe d'élèves désignés par les Commissions scolaires ou les experts. Ces derniers posent eux-mêmes des questions s'ils le jugent à propos. *Dans tous les cas, il faut renoncer définitivement à la récitation textuelle d'un chapitre ou d'un paragraphe de manuel* (sauf, cela va sans dire, pour les morceaux de vers et de prose qui ont

été spécialement mémorisés dans ce but). Ces récitations monotones, où les livres d'école sont suivis mot à mot, ont des conséquences déplorables. Elles exigent de fatigantes répétitions et ont suscité de nombreux ennemis aux examens annuels.

CONCLUSIONS

1. *A l'école primaire, les examens annuels peuvent subir certaines modifications dans leur organisation, mais ils doivent être conservés.*
2. Les examens écrits seront préparés par les Départements de l'Instruction publique. Ils auront lieu le même jour dans tout le canton et porteront essentiellement sur le français et l'arithmétique. Un examen quinquennal ou décennal pour tous les élèves de la Suisse romande devrait être étudié.
3. Les examens oraux sont divisés en examens individuels ou collectifs. Les examens individuels porteront sur la lecture et le calcul oral ; les examens collectifs sur l'une ou l'autre des autres branches du plan d'études.
4. La collaboration des membres du personnel enseignant et des autorités scolaires est nécessaire pour une bonne préparation des examens oraux.
5. Pour établir la promotion, les notes de l'examen seront combinées avec celles de l'année dans une proportion à établir, mais il est entendu que les notes obtenues pendant l'année ont une importance prédominante.

Lausanne, mars 1922 et août 1923.

Ernest SAVARY.

ANNEXES

I. Examens dans le Canton de Neuchâtel.

CLASSES ENFANTINES ET CLASSES PRIMAIRES.

Année 1922.

Art. 16 du Règlement. — Le Département de l'Instruction publique tient à la disposition des Commissions scolaires qui maintiennent l'examen annuel de leurs classes, des épreuves écrites qui devront être faites autant que possible le même jour dans toutes les classes soumises à l'examen.

RENSEIGNEMENTS.

1. Les Commissions scolaires sont invitées à fixer les examens écrits au *mardi 4 avril 1922*.
2. Partout où la chose sera possible, les examens écrits seront répartis sur deux matinées.
3. La veille des examens écrits, les Commissions scolaires, leur Bureau ou une délégation spéciale, examineront les épreuves *en collaboration avec le Corps enseignant* et y apporteront *toutes les modifications* jugées nécessaires. Ils détermineront ensemble le temps maximum à accorder pour la composition et l'arithmétique.
4. Le texte des dictées sera lu à haute voix puis *dicté par le maître de la classe* et relu.

Dans le degré supérieur, *on ne dictera*, quant à la ponctuation *que le point final de chaque phrase*. Les fautes de ponctuation, de cédille, de trait d'union, de tréma, de majuscules, seront évaluées dans leur ensemble pour une faute ou une demi-faute.

Il sera accordé 5 minutes au maximum à l'élève pour revoir son travail.

ÉCHELLE D'APPRÉCIATION :

0 faute	6 points	6 fautes	3 points
1 faute	5 $\frac{1}{2}$ »	7 fautes	2 $\frac{1}{2}$ »
2 fautes	5 »	8 fautes	2 »
3 fautes	4 $\frac{1}{2}$ »	9 fautes	1 $\frac{1}{2}$ »
4 fautes	4 »	10 fautes	1 »
5 fautes	3 $\frac{1}{2}$ »	11 fautes et plus .	0 »

5. Aux examens oraux, les questions seront posées aux élèves *par le maître ou la maîtresse*. Les membres des Commissions apprécieront les réponses.

6. Les notes données par les Commissions pourront être combinées avec celles des examens trimestriels ou celles du Corps enseignant. Tenir compte de l'application de l'élève pendant l'année scolaire.

7. Les observations concernant les épreuves avec les modifications qu'elles peuvent avoir subies seront adressées à l'Inspecteur de l'Arrondissement jusqu'au 1^{er} mai 1922.

I. Ecoles enfantines.

(6 à 7 ans).

1. LECTURE pour tous les élèves.

2. ECRITURE : une maison.

3. ELOCUTION : faire parler chaque élève sur un sujet qui soit bien à sa portée.

4. OCCUPATIONS FRÖEBELIENNES : Dessin, pliage ou broderie.
— Faire exécuter un chant ou une ronde.

5. DICTÉE : (La maîtresse écrit le texte au tableau noir, elle le fait lire et observer par les élèves. Il est ensuite effacé et dicté.)

bébé a une jolie robe à la mode. — il a sali le col de sa robe. — maman lavera la robe de bébé pour dimanche.

6. CALCUL MENTAL :

1. Dans notre verger, il y a 3 pommiers, 2 poiriers et 4 cerisiers. Combien cela fait-il d'arbres ?

2. Maman a 10 œufs ; elle en casse 5. Combien lui en reste-t-il ?

3. Combien 3 poules ont-elles de jambes ?

4. Si un livre d'images coûte fr. 2.—. Combien pourra-t-on acheter de livres avec fr. 8.— ?

5. Maman a acheté une douzaine d'oranges ; 3 se gâtent. Combien en reste-t-il de bonnes ?

6. Mon frère a 10 ans. J'ai 3 ans de moins. Quel est mon âge ?

7. CALCUL ÉCRIT :

$$2 + 3 + 4 = \quad 9 - 5 + 6 =$$

$$6 + 3 - 5 = \quad 10 - 3 - 3 =$$

$$7 + 3 - 5 = \quad 2 \times 3 + 2 - 4 =$$

II. Ecoles primaires.

I^{re} année (7 à 8 ans).

1. DICTÉE.

Mon ami Pierre est au jardin. Il regarde un papillon jaune sur une fleur. Hier il arrosait les belles salades et les laitues ; demain il plantera des violettes. Je travaillerai avec lui.

2. COMPOSITION. (L'institutrice n'écrit pas les questions ; elle les pose oralement et attend que chacun ait écrit la réponse avant de passer à une autre question. Recommander aux enfants de faire une phrase complète.)

1. Regardez votre boîte d'école et dites en quoi elle est. —
2. Quelle forme a-t-elle ? — 3. Dites ce qu'elle contient. —
4. Qu'arriverait-il si vous n'aviez pas de boîte d'école ? — 5. Que feriez-vous si vous la perdiez ? — 6. Pensez-vous l'avoir long-temps ?

3. CALCUL MENTAL.

1. Dans notre verger, il y a 6 pruniers, 7 pommiers et 5 cerisiers. Combien cela fait-il d'arbres ?
2. Louis a 19 noix, il en donne une douzaine à son frère. Combien lui en reste-t-il ?
3. Avec 20 fr. j'achète des pantoufles pour 9. fr. et des caoutchoucs pour 5 fr. Que me reste-t-il ?
4. Henri achète 4 livres pour 16 fr. Que coûte un livre ?
5. Quel est le pourtour (tour du jardin) d'un jardin carré qui a 5 m. de côté ?
6. Dans ma bourse, j'ai 3 billets de 5 fr. Je dépense 6 fr. Combien me reste-t-il ?

4. CALCUL ÉCRIT.

1. Dans une forêt, on a abattu 14 chênes, 19 hêtres et 13 sapins. Combien a-t-on abattu d'arbres en tout ?
2. Avec un billet de 50 fr. maman achète une paire de souliers de 26 fr. Combien lui rend-on ?
3. Un ouvrier gagne 48 fr. par semaine. Que gagne-t-il par jour ?

II^e année (8 à 9 ans).

1. DICTÉE.

La ferme de mon oncle. — Au milieu d'un grand verger se trouve la ferme de mon oncle. Les murs sont blancs, les fenêtres étroites et basses. Le toit descend en pente douce. La grange renferme

les provisions d'hiver pour le bétail. Dans l'étable les vaches ruminent.

2. COMPOSITION. — (Mêmes instructions que pour la 1^{re} année.)

1. Qui t'envoie à l'école ? — 2. Pourquoi y viens-tu ? —
3. Quelle est la leçon que tu aimes le mieux ? — 4. Dis-nous pourquoi tu préfères cette leçon ? — 5. Qu'arrive-t-il quand on travaille bien à l'école ? — 6. Qu'arrive-t-il quand on ne travaille pas ?

3. CALCUL MENTAL.

1. Dans un wagon il y a 16 messieurs, autant de dames et 7 enfants. Combien y a-t-il de personnes en tout ?
2. Maman avait 50 fr. Elle dépense 26 fr. puis 15 fr. Combien lui reste-t-il ?
3. On met 8 clous à chaque fer de cheval. Combien en faudra-t-il pour ferrer 2 chevaux ?
4. S'il y a 6 boutons à un gant, combien y a-t-il de boutons à 6 paires de gants ?
5. Dans une boîte, il y a 28 allumettes, maman en emploie le $\frac{1}{4}$. Combien en reste-t-il ?
6. Combien y a-t-il de semaines dans une $\frac{1}{2}$ année ?

4. CALCUL ÉCRIT.

1. Un jardin qui a 24 m. de longueur et 15 m. de largeur est entouré d'une barrière. Quelle est la longueur de cette barrière ?
2. Dans un verger, il y a 7 rangées d'arbres. Chacune a 14 arbres. On a abattu 19 arbres. Combien en reste-t-il ?
3. 6 m. de drap coûtent 84 fr. Combien paiera-t-on pour 1 $\frac{1}{2}$ m. ?

III^e année (9 à 10 ans).

1. DICTÉE.

Les souris. — Les souris entrent dans les vieilles armoires ; elles mangent le pain, le fromage, le lard. Elles rongent nos linges blancs et nos beaux habits. Elles coupent le bois aussi bien que le papier. On en trouve beaucoup dans les greniers. Les chats, les hiboux et les hérissons font la chasse aux souris.

2. COMPOSITION.

Ce que je fais après l'école. — Dites aussi exactement que possible tout ce que vous faites après l'école jusqu'à l'heure où vous allez vous coucher.

3. CALCUL MENTAL.

1. Avec 5 fr. j'achète un couteau et une brosse ; le couteau coûte 2 fr. 75. Que coûte la brosse ?

2. J'ai payé 57 fr. pour 3 stères de sapin. Que coûte un stère ?
3. A fr. 0.30 le cahier, que coûtent 15 cahiers ?
4. Combien peut-on acheter de timbres de 5 centimes avec 2. fr. ?
5. Combien paiera-t-on pour 7 kg. de beurre à 2 fr. 50 le $\frac{1}{2}$ kg. ?
6. Un tonneau d'une contenance de 240 l. est rempli jusqu'aux $\frac{3}{4}$. Combien y a-t-il de litres ?

4. CALCUL ÉCRIT.

1. Un tapis carré mesurant 2.75 m. de côté est bordé d'un galon qui coûte 1 fr. 25 le m. Combien dépense-t-on pour ce galon ?

2. Faites une facture pour les achats suivants :

9 kg. de sucre à 0 fr. 85 le kg.

3 kg de café à 2 fr. 20 le kg.

Une douzaine de bougies à 0 fr. 25 la bougie.

3. Un marchand achète 30 m. de drap pour 420 fr. Combien gagne-t-il en tout s'il revend ce drap 17 fr. le mètre ?

IV^e année (10 à 11 ans).

1. DICTÉE.

Les violettes. — Sous les buissons les violettes se cachent. Les enfants poussent des cris de joie en apercevant les jolies fleurs. Ils cueillent à la hâte les violettes odorantes ; les unes sont bleues comme des yeux profonds, les autres sont blanches comme de légers papillons. Les enfants en font de jolis bouquets pour la maison. Là, les pauvres violettes froissées retrouvent un peu de vie dans un verre d'eau. Puis, elles penchent plus bas leurs petites têtes et achèvent de mourir.

2. COMPOSITION.

Faites la description de la maison que vous habitez en insistant plus particulièrement sur le logement que vous occupez puisque c'est celui que vous connaissez le mieux.

3. CALCUL MENTAL.

1. Combien achète-t-on de timbres de 0 fr. 20 avec 10 fr. 20 ?
2. Que paiera-t-on pour l'achat de 8 volumes à 4 fr. 50 l'un ?
3. Si 1 m. de velours vaut 8 fr. 50, que valent 50 m. ?
4. Combien y a-t-il d'œufs dans 15 douzaines ?
5. A 8 fr. 50 le m. d'étoffe, que paiera-t-on pour 20 m. ?
6. Si le décalitre de vin vaut 8 fr. Que valent 45 litres ?

4. CALCUL ÉCRIT.

1. Sur une pièce de 65 m. de satinette payée à raison de 2 fr. 50 le m. il y a 2,50 m. qui sont tachés et ne pourront être revendus. A combien revient le m. de la partie restante ?
2. Un horloger achète 18 pendules pour 1710 fr. Quelle somme dépensera-t-il pour acheter 25 pendules du même prix ?
3. Une fermière va au marché de la ville. Elle vend 15 douzaines d'œufs à 3 fr. 40 la douzaine, 24,5 kg. de beurre à 3 fr. 20 le $\frac{1}{2}$ kg. Elle achète de la toile pour fr. 49.35. Combien rapportent-elles d'argent à la maison ?

V^e année (11 à 12 ans).

1. DICTÉE.

Le forgeron. — Jamais le forgeron ne se plaignait. Je l'ai vu, après avoir battu le fer pendant des journées de quatorze heures, rire le soir de son bon rire en se frottant les bras d'un air satisfait. Il aurait soutenu la maison sur son épaule, si la maison avait croulé. L'hiver il disait qu'il faisait bon dans sa forge. L'été il ouvrait la porte toute grande et faisait entrer l'odeur des foins. A la tombée du jour, j'allais m'asseoir à côté de lui, devant la porte. On était à mi-côte ; on voyait de là toute la largeur de la vallée. Il était heureux, jouissant de la paix profonde dont le crépuscule enveloppait peu à peu la nature qui s'endormait.

2. COMPOSITION.

Racontez un fait précis auquel vous avez participé au cours de l'hiver. (Partie de luge, de ski, construction en neige, etc.)

3. CALCUL MENTAL.

1. Quel est le périmètre d'un terrain long de 28 m. et large de 17 m. ?
2. Une personne dépense les $\frac{3}{7}$ de son revenu soit 2100 fr. A combien se monte son revenu ?
3. Une caisse contient 3 $\frac{1}{2}$ douzaines d'oranges. Combien y a-t-il d'oranges dans 20 caisses ?
4. Quel est l'intérêt de 1200 fr. à 4 % pendant 3 mois ?
5. Quel est en kg. le poids de 100 pièces de fr. 0.50 ?
6. On donne 2 fr. pour 2 $\frac{1}{2}$ kg. de pain à 0 fr. 56 le kg. Combien rend-on ?

4. CALCUL ÉCRIT.

1. On a acheté 32 m. de velours à 8 fr. le m. On en revend le $\frac{1}{4}$ à raison de fr. 9.60 le m. et le reste à fr. 8.95. Quel bénéfice a-t-on fait ?

2. Une cour carrée a 12,40 m. de côté. On la pave avec des pavés carrés de 0,20 de côté. Combien faudra-t-il de pavés ?
3. Un négociant achète 7 pièces de vin de 325 l. chacune à 65 fr. l'hl. Il désire gagner sur son achat le 20 %. Combien revendra-t-il le litre de vin ?

VI^e année (12 à 13 ans).

1. DICTÉE.

Les bonnes habitudes. — Mon père avait des habitudes d'ordre qu'il a réussi à communiquer à tous ses enfants et que j'ai conservées pour mon plus grand profit.

Eté comme hiver, il voulait que nous nous levions de bonne heure et que tout le monde ait fait sa toilette du matin avant l'heure du déjeuner que nous prenions tous ensemble. Il exigeait que nous repassions nos tâches qui avaient été préparées la veille sous sa direction ou sous celle de ma mère.

Chaque jour, en rentrant de classe, nous aidions à nos parents. Mes sœurs s'occupaient du ménage tandis que les garçons venaient aux travaux de la ferme.

Le dimanche ne faisait pas exception aux règles établies. Le culte du matin remplaçait nos travaux scolaires ; quant au(x) jeu(x) ou à la promenade de l'après-midi, ils ne nous dispensaient ni des soins du ménage ni de ceux de la ferme.

Grâce à ces bonnes habitudes, la vie, cependant compliquée, nous paraissait simple. Nous étions heureux et contents.

2. COMPOSITION.

Vous racontez un accident que vous avez vu. Le cas échéant, dites ce que vous avez fait, et faites-nous part de vos impressions.

3. CALCUL MENTAL.

1. Que rapportent fr. 480 au 5 % pendant 7 mois ?
2. Un employé gagne fr. 350 par mois ; il économise les $\frac{3}{7}$ de son gain. Combien met-il de côté par année ?
3. Un réservoir a 8 m. de long, 4 m. de large et 1,50 m. de hauteur. Combien contient-il d'hl. ?
4. Combien paye un libraire pour 20 volumes à fr. 3.60 avec le 25 % de remise ?
5. Une personne a perdu les $\frac{3}{8}$ de sa fortune. Il lui reste 8000 fr. Quelle était sa fortune ?
6. Combien faut-il de pièces de 5 fr. pour le poids de 1 kg. ?

4. CALCUL ÉCRIT.

1. (mixte) Quel est le capital qui, à $3 \frac{1}{2} \%$ rapporterait autant que 42 000 fr. prêtés à $4 \frac{1}{4} \%$?

2. (mixte) Partager un bénéfice de 10 200 fr. entre trois associés dont les mises respectives sont 24 000 fr., 35 000 fr. et 16 000 fr.

3. (Garçons) Une plaque métallique pèse 27,144 kg. Elle mesure 0,50 m. de long, 0,18 m. de large et 0,04 m. d'épaisseur. Quelle est la densité du métal ?

4. (Filles) Un épicier mélange 36 kg. de café à 4 fr. 30 le kg. ; 28 kg. à 3 fr. 20 et 19,5 kg. à 2 fr. Combien doit-il revendre les 500 gr. du mélange pour gagner fr. 42.60 sur le tout ?

VII^e année (13 à 14 ans).

(Epreuves réservées aux classes d'un seul ordre.)

1. DICTÉE.

La maison paternelle. — La résidence de ma famille était une petite maison basse, massive, surgissant à l'extrémité d'un jardin ombragé de grands arbres que mon père avait vu planter. Voilà bien les chambres où le sommeil a fermé tant de fois mes yeux, les corridors où nous avons joué et la cuisine où il était rare qu'on ne vît des paysans attablés, car la nappe y était toujours mise pour les voyageurs qui s'étaient aventurés dans ces campagnes éloignées des villes où l'on ne trouve ni auberge, ni cabaret.

Voilà le nid qui nous a abrités tant d'années de la pluie, du froid, du souffle du monde, le nid où la mort est venue prendre tour à tour le père et la mère et d'où les enfants se sont successivement envolés : ceux-ci pour un lieu, ceux-là pour un autre, quelques-uns pour l'éternité. Bien que ce lieu soit maintenant vide, désert, et refroidi de toutes ces délicieuses tendresses qui l'animaient, j'aime à le revoir, j'aime à y coucher encore quelquefois comme si je devais y retrouver à mon réveil la voix aimée de ma mère, les pas de mon père, les cris joyeux de mes sœurs, et tout ce bruit de jeunesse, de vie et d'amour, qui résonne pour moi seul sous ces vieilles poutres que le temps a rongées et qui n'a plus que moi pour l'entendre et le perpétuer.

2. COMPOSITION.

En vous reportant à vos souvenirs, établissez une comparaison entre ce qu'était la vie pendant la période de guerre et ce qu'elle est aujourd'hui.

3. CALCUL MENTAL.

1. Une latte de 7 m. est sciée en deux morceaux de façon que l'un ait $\frac{1}{3}$ de plus que l'autre. Quelle est la longueur de chaque morceau ?

2. Que doit-on pour une palissade de bois entourant un jardin de 12 m. de long, 6,5 m. de large, à fr. 2.50 le m. ?

3. Quel est le volume d'air d'une salle d'école qui a 9 m. de long, 6 m. de large et 3,5 m. de haut ?

4. Le même animal qui, au printemps 1921, valait 1600 fr. ne vaut plus aujourd'hui que fr. 1200. De combien % le prix du bétail a-t-il baissé ?

5. En combien de temps fr. 1200 rapporteront-ils fr. 35 d'intérêts au taux de 5 % ?

6. Sur mon gain du mois je prends la $\frac{1}{2}$ pour ma pension et le $\frac{1}{3}$ pour mes autres dépenses et il me reste fr. 50. Quel est mon gain mensuel ?

4. CALCUL ÉCRIT.

a) Garçons :

1. Un tas de foin mesurant 8 m. de long sur 6,5 m. de large et 3 m. de haut pèse 88,92 q. Quelques mois après et sans que le poids ait changé, le tas est réduit aux $\frac{3}{4}$ de son volume primitif. Quelle sera alors la densité du foin ?

2. Une tente de forme conique a 7 m. de diamètre et 4,65 m. de hauteur. Combien pourra-t-on y loger d'hommes, si l'on compte 5 m³ d'air par homme ? (Compter la fraction du volume pour 1 m³.)

3. Un ouvrier emprunte le 15 janvier une somme de fr. 1920 et rembourse cette dette avec les intérêts au 5 $\frac{1}{2}$ % à la fin de septembre. Combien doit-il payer ? (Année commerciale.)

b) Filles :

1. Une ménagère achète 25,4 l. d'huile à 625 fr. l'hl., 35 morceaux de savon à 0 fr. 90 les deux morceaux, 28 kg. de graisse à 1 fr. 25 les 500 gr. Combien doit-elle si le marchand lui fait un escompte de 7 % ?

2. Une ménagère achète 35 kg. de framboises à fr. 1.20 le kg., elle en retire les $\frac{5}{7}$, de leur poids de jus ; elle ajoute à ce jus un poids égal de sucre à fr. 0.75 le kg. Avec cela elle remplit 85 bocaux de confiture. A combien revient chaque bocal sachant que la dépense pour la cuisson est le 18 % du prix du sucre ?

3. Un négociant achète des marchandises pour une somme de fr. 49 500. Il en paie comptant les $\frac{6}{15}$. Pour le reste, il a à payer un intérêt annuel de fr. 1336.50. A quel taux est fixé l'intérêt ?

II. Examens dans le Canton de Vaud.

CLASSES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

Circulaire N° 5.

Lausanne, le 19 février 1923.

Le Département de l'Instruction publique.

Service de l'Enseignement primaire.

Aux Commissions scolaires des classes primaires supérieures et au personnel enseignant de ces classes.

Nous avons l'avantage de vous aviser que les examens des classes primaires supérieures seront organisés, en 1923, de la manière suivante :

EXAMENS ÉCRITS. — Les sujets des examens écrits seront choisis et donnés par le Département de l'Instruction publique. Les travaux seront exécutés sur des feuilles fournies par le Département ; ils seront classés dans l'ordre des tableaux de promotion et par branche.

EXAMEN DE COMPTABILITÉ. — Il sera fait, cette année, par tous les élèves, un examen de comptabilité qui aura lieu dans la semaine du 26 au 31 mars.

Tous les cahiers et les dessins de l'année seront examinés et des notes assignées.

EXAMENS ORAUX. — Ceux-ci sont *obligatoires* pour tous les élèves qui terminent leur scolarité. Ils porteront sur toutes les branches d'enseignement. Ils seront *facultatifs* pour les autres élèves.

Le Comité des dames procédera à un examen attentif des *travaux à l'aiguille* et appréciera, par une note, l'ensemble des travaux de chaque élève.

TABLEAUX DE PROMOTION ET CERTIFICATS.

Les tableaux de promotion seront établis en deux exemplaires, de la même façon que ceux des écoles primaires, et nous seront adressés dans le même délai.

En outre, en vue de l'établissement des *certificats* à délivrer aux élèves ayant accompli le cycle complet des études et obtenu une moyenne générale de 2, un troisième tableau sera remis au Département ; ce tableau renfermera la liste de ceux qui vont quitter l'école, avec l'indication :

- a) de la commune d'origine,
- b) de la date et du lieu de naissance,
- c) des notes d'examen seulement (sans note de conduite).

Ce troisième tableau devra parvenir au Département sitôt après les examens.

*Le Chef du Département :
DUBUIS.*

DICTÉE

3 ^e année	2 ^e année	1 ^{re} année	<p><i>La patrie.</i> — A mesure que l'homme grandit, son horizon recule, les limites de la patrie étroite, bornée par une colline ou une rivière, s'étendent. Nous apprenons alors que ce coin aimé qui nous est si familier, où nous avons imprimé sur le sable la trace de nos pas et taillé notre nom dans l'écorce des arbres, fait corps avec d'autres territoires, et constitue, avec eux, un vaste ensemble, le pays. Ce pays a une histoire, on nous la raconte ; nous apprenons à travers quelles luttes, quels événements lointains l'état de choses présent a été préparé. Les noms de ces héros sonnent dans notre souvenir et chantent sur nos lèvres. Nous nous habituons à la pensée, aux œuvres de citoyens ayant vécu avant nous. Leurs gloires et leurs défaites, leurs souffrances et leurs succès nous touchent, et ainsi, nous concevons de l'attachement pour tout l'ensemble de la grande vie nationale. Quand il est véritable, le patriotisme devient une source d'inspiration et d'activité. — L'amour du pays nous soutient dans notre labeur quotidien, quel qu'il soit. Ayez telle situation honorable que vous voudrez, aussi humble soit-elle, la prospérité, l'honneur, la réputation de la patrie sont directement intéressés à ce que vous remplissiez bien vos fonctions. — L'avenir du pays n'est pas seulement confié aux habiles diplomates, aux artistes de grand talent, aux industriels puissants, aux guerriers héroïques. Il importe autant à la patrie d'avoir de bons ouvriers, des paysans laborieux, des boutiquiers honnêtes, des domestiques dévoués, des écoliers studieux, que d'avoir des généraux, des ministres, des savants et des éducateurs de marque. Chacun à son poste doit faire son devoir, se souvenir du pays, afin que la vie nationale soit saine et forte. — C. WAGNER.</p>
----------------------	----------------------	-----------------------	--

COMPOSITION.

1. Un jardin abandonné. — 2. Le passage d'un train express. —
3. Un mendiant. — 4. Surpris par la pluie. — 5. L'oisiveté est comme la rouille : elle use plus que le travail.

OBSERVATIONS.

1. Pendant les épreuves écrites, il n'est procédé à aucun examen oral.
2. Tous les sujets de composition sont écrits au tableau noir. Libres de choisir, les élèves sont placés ensuite de façon à empêcher les communications.
3. Il est accordé le temps suffisant pour la composition, qui se fera directement sur la feuille préparée à l'avance.
4. Un membre de la Commission scolaire est présent pendant toute la durée des épreuves écrites.

Echelle d'appreciation pour la dictée dans les trois années.

Fautes	Notes
0 — $2\frac{1}{2}$	1
3 — $5\frac{1}{2}$	2
6 — $9\frac{1}{2}$	3
10 — $15\frac{1}{2}$	4
16 et au delà	5

L'omission d'un signe orthographique compte, suivant le cas, pour une faute ou pour une demi-faute ; celle d'un mot, pour une faute entière, et trois fautes de ponctuation équivalent à une faute d'orthographe.

Une faute qui se répète ne compte qu'une fois. Il n'est marqué qu'une faute par mot.

Les travaux écrits sont soigneusement appréciés, et la note assignée inscrite sur chaque feuille d'examen.

Dans l'appréciation de la composition, il est tenu compte des fautes d'orthographe.

Les travaux écrits seront adressés au Département avant le 1^{er} mai prochain. Numérotés et classés dans l'ordre des tableaux de promotion, ils seront placés par le maître dans un pli spécial envoyé à cet effet à la Commission scolaire. *Ce pli ne pourra servir à expédier les travaux par la poste : il devra être renfermé dans une autre enveloppe.*

ARITHMÉTIQUE ET GÉOMÉTRIE

1^{re} année.

1. Un employé dépense les 7/15 (5/12) de ce qu'il gagne pour sa nourriture, les 3/10 (3/8) pour son habillement et son logement et le 1/9 (1/9) en autres dépenses. Il place chaque année fr. 330 (350). Combien gagne-t-il par mois ?
2. Un train parcourt 45 (35) km. à l'heure. Il part à 9 h. 45 min. (6 h. 15 min.). A quelle heure arrivera-t-il à destination s'il a 278 (235) km. à parcourir, et si, pendant ce trajet, les arrêts durent au total 1 h. 56 min. (1 h. 35 min.) ?

3 G. Au milieu d'une propriété carrée, on a construit un pavillon carré. La distance entre la construction et le côté de la propriété est de 4,5 (5,5) m. L'espace qui n'est pas occupé par le pavillon est de 238,5 (269,5) m². Quelle est l'étendue totale de la propriété ? — (Faire le dessin).

3 F. Un tapis rectangulaire a 2,82 (2,74) m. de longueur sur 1,56 (1,48) m. de largeur. On enlève de tous les côtés une bande de 11 (9) cm. de large, puis on double ce qui reste avec une étoffe de 67 (65) cm. de largeur coûtant fr. 0,35 (0,40) le mètre, et on le borde avec un galon coûtant fr. 0,45 (0,55) le mètre. A quel prix revient cette transformation de tapis ? — (Faire le dessin).

2^e année.

1. Un commerçant achète un tonneau d'huile de fr. 640 (780) payables comptant. Il le revend 18 (12) jours après pour fr. 690 (820) payables dans 3 (4) mois. L'escompte étant calculé à 5 % l'an, quel est son bénéfice pour cent ?

2. Partager fr. 10,992 (13,820) entre 4 personnes, de manière que la part de la 1^{re} soit les 0,8 (0,9) de celle de la 2^e; celle de la 2^e les 0,6 (0,8) de celle de la 3^e; celle de la 3^e les 0,4 (0,7) de celle de la 4^e.

3 G. Une auge de pierre en forme de parallélépipède a les dimensions intérieures ci-après : profondeur 1,40 (1,20) m., largeur 1,40 (1,20) m., longueur 2,20 (2,30) m. Quelle est sa capacité en hectolitres ? L'épaisseur de la pierre étant de 15 cm. et la densité 2,68, trouver le poids de l'auge. — (Faire le dessin : plan et coupe).

3 F. La surface d'un tapis est de 16,50 (9,75) m². On enlève sur l'un des côtés une bande de 55 (52) cm. de large et la superficie n'est plus que les 0,94 (0,92) de ce qu'elle était. Calculer les dimensions primitives du tapis. — (Faire le dessin).

ALGÈBRE

Calculer la température moyenne pour chaque jour :

	Matin	Midi	Soir
A	+ 3° (+ 4°)	+ 20° (+ 15°)	+ 7° (+ 2°)
B	- 4° (- 3°)	+ 10° (+ 8°)	+ 6° (+ 4°)
C	- 10° (- 15°)	- 3° (- 2°)	- 2° (- 7°)
D	- 7° (- 8°)	+ 4° (+ 5°)	- 6° (- 3°)

3^e année.

1. Une personne place son argent au 5 1/4 % (4 1/2 %). Au bout de 8 (10) mois, elle a reçu, capital et intérêts réunis, une somme avec laquelle elle a pu acheter fr. 2400 (2000) de rente 3 %

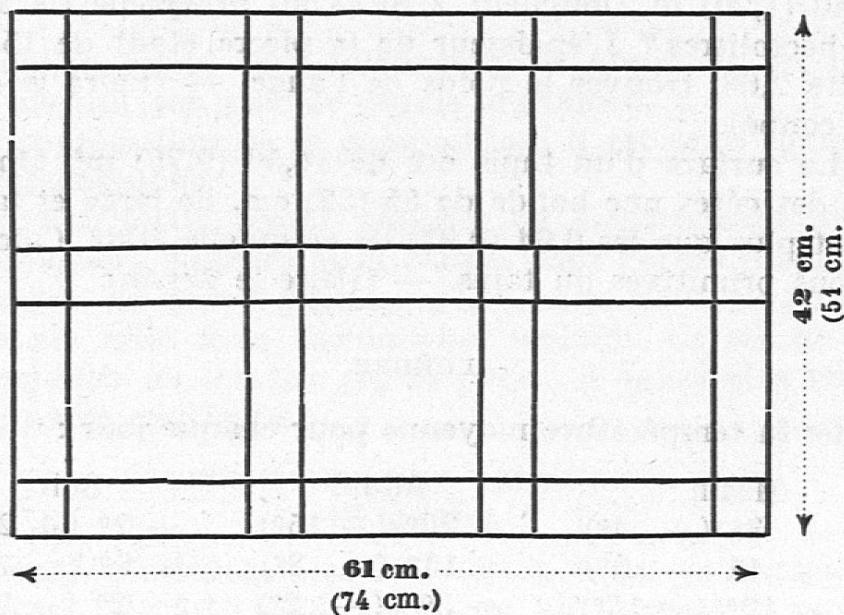
au cours de 93 fr. 15 (87,15). Quelle était la valeur de la somme placée ?

2. Le 15 janvier, une manufacture a reçu pour fr. 108 720 (875 40) de tabac brut payable dans 3 mois. Le fabricant s'acquitte par acomptes soit fr. 30 000 (20 000) comptant, fr. 15 000 le 30 mars (fr. 10 000 le 15 mars), fr. 10 000 (5000) le 15 avril, fr. 25 000 le 10 mai (fr. 30 000 le 20 mai), fr. 10 000 le 30 juin (fr. 15 000 le 15 juin) et le solde le 15 juillet (30 juin). Quel est le montant du dernier versement ? Taux 5 %. (Méthode des nombres et diviseur).

3 G. Une chaudière qui a la forme d'un tronc de cône est terminée à l'extrémité la plus étroite par une demi-sphère. Sa profondeur est de 1,20 (1,15) m. Les diamètres intérieurs sont de 80 (70) cm. et 50 (40) cm. Quelle est sa capacité en hl. ? $\pi = 3,14$. (Faire le dessin : coupe suivant l'axe, éch. 1/20).

3 F. 100 kg. de houille produisent autant de chaleur que 260 kg. de bois. Dans une maison où l'on brûle 15 (18) st. de bois par an, quelle économie réaliseraient-on en brûlant de la houille à 9 fr. 50 (9,30) le quintal, au lieu de bois à 29 fr. (27) le stère. La densité du bois est 0,6 (0,58) et le poids de bois empilé n'est que 0,72 (0,7) du poids du même volume en bois plein ?

Calculer la largeur des bandes et le côté d'un grand carré.



COMPTABILITÉ

1^{re} année.

M. Romand, épicer, a acheté au prix de fr. 7,20 le kg., un ballot de thé pesant brut 49,5 kg., tare 11,75 kg. Les droits de

douane, calculés sur le poids brut, sont de fr. 80 les % kg. Le transport par chemin de fer a coûté fr. 14,50 et le camionnage est revenu à fr. 2,10.

M. Romand fait mettre ce thé dans des sacs en papier doublés d'étain de deux grandeurs différentes. Vides, les plus grands pèsent 30 g. et valent fr. 40 le 1000 ; les plus petits ont un poids de 20 g. et coûtent fr. 38 le 1000. Une fois pleins, ils sont vendus *brut pour net* de fr. 3. le paquet de 250 g. et fr. 1,60 le paquet de 125 g. Le paquetage a nécessité 10 $\frac{1}{2}$ h. de travail à fr. 0,90 et d'autres frais se montant à 1 fr. 45.

Le déchet a été de 50 g. et l'on a rempli un nombre égal de grands et de petits sacs.

Etablissez le compte et calculez le bénéfice réalisé par M. Romand.

2^e année.

M. Dubois a une automobile de fr. 12 800, somme dont il compte l'intérêt à 5 $\frac{1}{4}$ % et l'amortissement à 12 % l'an. L'impôt payé à l'Etat s'élève à 337 fr. 50 et celui perçu par la commune au 40 % de cette somme. L'assurance incendie est de $\frac{3}{4}$ % et l'assurance-accident de 1 $\frac{1}{4}$ % de la valeur de la machine. La location du garage est de fr. 35 par mois, plus 17 fr. 50 par semestre pour l'eau et 2 fr. 85 par trimestre pour la lumière électrique.

Il a fallu en outre 37,5 kg. d'huile à 1 fr. 80 le kg. ; 6 fûts d'essence de 155 kg. chacun à fr. 64 les 100 kg. ; des fournitures diverses pour 598 fr. 40. Il y a eu de plus des réparations ayant nécessité 96 h. de mécanicien et 96 h. d'aide, dont les $\frac{2}{3}$ de jour à fr. 2,40 l'heure pour le mécanicien et 1 fr. 50 pour l'aide, et $\frac{1}{3}$ de nuit, avec majoration de 50 %.

Pendant l'année, la machine a fait 10 125 km. Calculez, à 0,1 c. près, à combien est revenu le kilomètre.

3^e année.

M. Léon Duclos, tuteur des enfants Maréchal, a fait vendre aux enchères pour le compte de ses pupilles, une propriété qui était louée annuellement fr. 2000. Il a retiré 38 400 fr. de la maison, et il a vendu le terrain, d'une superficie totale de 113 750 m², au prix moyen de fr. 32 l'are. Les frais de vente se sont élevés à 2 $\frac{1}{2}$ %.

Il a acheté, le 30 avril, les titres ci-après :

- a) 18 obligations 3 $\frac{1}{2}$ % Ville de Lausanne, de fr. 1000 chacune, à 78 $\frac{1}{2}$ %, plus l'intérêt dès le 1^{er} janvier.
- b) 20 obligations 3 $\frac{3}{4}$ %, Crédit foncier vaudois, de fr. 1000 chacune, à 81 $\frac{1}{4}$ %, plus l'intérêt dès le 15 mars ;

- c) 20 obligations 4 % du canton de Neuchâtel, de fr. 500 l'une, à 85 $\frac{3}{4}$ %, plus l'intérêt dès le 1^{er} février ;
- d) 24 obligations 4 $\frac{1}{2}$ % Ville de Genève, de fr. 500 chacune, à 94 %, plus l'intérêt dès le 15 novembre ;
- e) 4 obligations 4 $\frac{1}{2}$ % Emprunt fédéral, de fr. 5000 l'une (grosses coupures), à 96 $\frac{1}{2}$ %, plus l'intérêt dès le 1^{er} mars.

Pour ces achats, la Banque perçoit une commission de $\frac{1}{4}$ % calculée sur la valeur nominale des titres.

Il place le solde de l'argent en compte courant, à 3 $\frac{1}{2}$ %.

Calculez le revenu annuel des pupilles et exprimez-le en %. Indiquez l'augmentation obtenue.

ALLEMAND

Les élèves traitent en entier l'une des séries imposées pour leur année.

Les questions sont dictées ; les autres exercices peuvent être écrits au tableau noir.

1^{re} année. — 1^{re} série.

1. Was sind der Vater und die Mutter ? Wen lieben die Eltern ? Wem gehorcht der Sohn ? Hast du einen Bruder ? Hast du deinen Grossvater noch. Wessen Tochter ist deine Mutter ? Was tust du am Abend ?
2. Traduisez : Le doigt est une partie de la main. Nous avons deux mains ; chaque main a cinq doigts. L'homme voit avec ses yeux, il entend avec ses oreilles, il parle avec sa bouche. L'œil est une partie du visage. Les yeux de ma sœur sont bleus, et ses cheveux sont blonds. Elle n'est pas toujours attentive à l'école.
3. Conjuguez (à choix) :
 - a) Ich sehe ei... Tisch in mei... Zimmer.
 - b) Ich lese ei... schön... Märchen in mei... Buch...

(Sujets : ich, du, Karl, Luise, wir, ihr, die Kinder, Sie).
4. Ecrivez (avec l'article) le singulier, le pluriel et la signification de : Bild, Lehrer, Satz, Sprache, Fluss, Baum, Haar.

2^{me} série.

1. Welches sind die Teile des Baumes ? Was ist ein Zweig ? Welche Frucht gibt der Apfelbaum ? Worin ist Tinte ? Woran hängt die Karte ? Worauf sitzt der Lehrer ?
2. Complétez : Unser klein... Land ist sehr schön. D... Rhone ist ei... lang... Fluss. Sie bildet ei... See. Dies... blau...

See heisst d... Genfersee. Ei... klein Stadt liegt... an dies...
 See. Jed... gross... Fluss bildet ei... breit... Tal.

3. *Conjuguez (à choix) :*
 - a) J'aime mon père ; je lui obéis.
 - b) Je donne une poire à ma sœur.
4. *Genre, pluriel et signification de :* Feder, Pult, Fussboden, Bein, Berg, Zweig, Kopf.

II^e année. — 1^{re} série.

1. Woran hängt der Hut ? Wohin hängst du ihn ? Wohin geht der Schüler jeden Tag ? Wo sind wir jetzt ? Wie nennen wir den Mund eines Tieres ? An wen schreibst du einen Brief ? Welches ist der zweite Monat im Jahre ? Wieviel Tage hat er ?
2. *Traduisez :* Charles ne peut pas encore bien parler allemand. Il apprend cette langue ; je l'apprends aussi ; elle est difficile. Je connais déjà beaucoup de mots. J'ai un livre d'allemand, deux cahiers, une plume jaune, un crayon brun. Je n'ai pas beaucoup d'encre dans mon encier. Tu prends ta plume et tu écris une petite composition.
3. *Déclinez, au singulier et au pluriel :* der alt... Mann ; d... gut... Mutter ; unser stark... Pferd.
4. *Genre, pluriel et signification de :* Hut, Hund, Flasche, Spiegel, Uhr, Tier, Platz, Gabel, Messer.

2^e série

1. Wo liegt die Schweiz ? Woraus besteht sie ? Welches ist die Hauptstadt unseres Landes ? Liegt eine grosse schweizerische Stadt am Rhein ? Wie heisst sie ? Worin steckt der Schlüssel ? Wohin steckst du deine Bücher ?
2. *Ecrivez au singulier et au pluriel :* aus d... Schulzimmer ; bei mei... Onkel ; mit dei... Hand. ; nach d... lang... Winter ; von dies... klein... Land ; für ei... gut... Schüler ; zu unser... lieb... Familie.
3. *Traduisez :* Nous devons aimer notre patrie. La Suisse est petite, mais c'est un beau et bon pays. Elle a de vertes vallées, de hautes montagnes, des lacs bleus. Elle est une vieille république. L'allemand est en Suisse une langue nationale ; nous voulons apprendre cette langue. Nous apprenons aussi l'histoire de notre patrie.
4. *Traduction et pluriel de :* la capitale, la nation, le roi, le gouvernement, le cheval, la vache, le chien, le chat, la souris.

III^e année. — 1^{re} série

1. *Composition sur l'un des deux sujets suivants (à choix) :*
 - a) Stadt und Dorf.
 - b) Die vier Jahreszeiten.
2. *Traduisez :* Je vais quelquefois au magasin de notre épicer. J'entre dans le magasin et je dis : « Bonjour, M. Müller. » M. Müller est derrière son comptoir. Il me dit : « Bonjour, mon ami (Bonjour, mademoiselle), que désirez-vous ? » J'achète du sucre, du café, du chocolat, du riz pour ma mère. L'épicier prend les marchandises dans des sacs ou des tiroirs ; je demande le prix, je paie, je salue M. Müller, et je vais à la maison.
3. *Mettez au passif :* Der Schneider verfertigt die Kleider der Männer. Unser Krämer verkauft allerlei Waren. Der Maurer baut die Mauern. Ich schreibe einen deutschen Aufsatz. Die Pferde ziehen den Pflug. Wir singen ein Lied. Die Köchin bereitet unsere Mahlzeiten zu. Die reichen Eltern nehmen einen armen Knaben auf.
4. *Mettez le devoir précédent, forme active, à l'imparfait et au futur.*

2^e série

1. Comme pour la première série de 3^{me} année.
2. *Traduisez :* Dieu a créé toutes les choses et leur a donné de belles couleurs. Il créa aussi l'air, l'eau et la neige et ne leur donna aucune couleur. La neige n'était pas contente. Elle dit à l'herbe : « Donne-moi ton vêtement vert ! » Mais l'herbe ne voulut pas donner sa couleur verte à la neige. Celle-ci alla vers la rose et lui demanda sa couleur ; mais la rose n'aimait pas la neige ; elle lui dit : « Non, je ne veux pas te donner ma couleur. » Alors la neige fut triste et alla dans la forêt ; elle dit à la perce-neige : « Personne ne veut me donner sa couleur. » La jolie perce-neige donna sa robe blanche à la neige. C'est pourquoi la neige ne fait pas de mal à cette fleur.
3. *Traitez l'exercice a) ou b), au choix du maître :*
 - a) *Complétez :* Ich gehe oft in unser... schön... Garten. Um d... Garten herum ist ei... weiss... Mauer. An dies... Mauer wachsen klein... Obstbäume. In d... Mitte d... Garten... steht ei... schön... Apfelbaum. Während d... Sommer... sitze ich oft mit mei... Mutter unter dies... Baume. Gestern pflanzten wir Blumen längs d... Weg... Unser klein... Haus befindet sich ausserhalb d... Stadt. Innerhalb d... Städte d... meist... Häuser kein... Garten.
 - b) *Définissez les mots suivants à l'aide d'une subordonnée*

relative : Die Werkstatt, der Briefträger, ein Handwerker, eine Köchin, ein Apfelbaum, der Zimmermann, der Jäger, ein Steg.

CLASSES PRIMAIRES

Circulaire N° 4.

Lausanne, le 15 février 1923.

*Le Département de l'Instruction publique et des Cultes.
Service de l'Enseignement primaire.*

Aux commissions scolaires,

Aux membres du personnel enseignant primaire,

Comme en 1922, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, tout en maintenant l'application des articles 80 à 84 de la Loi du 15 mai 1906 sur l'instruction publique primaire, a autorisé le Département de l'Instruction publique à prendre des mesures spéciales en vue des examens du printemps 1923.

EXAMENS ÉCRITS. — Les examens d'orthographe, de composition et d'arithmétique auront lieu le 27 mars ; exceptionnellement, et moyennant avis préalablement donné au Département, ils pourront se faire le lendemain.

Les représentants de l'autorité sont priés de prendre toutes les mesures pour qu'aucune indiscretion ne soit commise.

Il est rappelé que :

a) aucun mot de la dictée ne doit être épelé ou écrit au tableau noir ;

b) une fois les sujets de composition donnés, les élèves ne doivent pas quitter le bâtiment d'école avant d'avoir achevé et remis leur travail ;

c) les réponses des problèmes d'arithmétique ne seront pas communiquées aux élèves ;

d) aussitôt terminés, les travaux écrits seront remis aux délégués de la commission scolaire ou aux experts.

Le personnel enseignant sera consulté au sujet de l'appréciation des dits travaux.

EXAMEN DE COMPTABILITÉ. — Il sera fait, cette année, au degré supérieur seulement, un examen de comptabilité qui aura lieu dans la semaine du 26 au 31 mars. Cette épreuve aura une durée de deux heures au maximum ; elle ne devra pas être fixée le même jour que les autres examens écrits et sera surveillée par un membre, au moins, de la commission scolaire. Toutes les mesures seront prises pour que les élèves ne puissent pas communiquer entre eux.

EXAMENS ORAUX. — Les examens oraux sont obligatoires pour tous les élèves qui achèvent leur scolarité. Ils porteront, cette année, sur la lecture et compte-rendu, le calcul oral et les connaissances civiques (géographie, histoire, instruction civique). Ces élèves seront inscrits en tête du tableau de promotion.

Pour les autres élèves, les commissions scolaires sont libres de supprimer ou de maintenir les examens oraux. Dans ce dernier cas, les commissions scolaires choisiront elles-mêmes les branches sur lesquelles porteront ces épreuves. La décision qui interviendra à cet égard sera mentionnée à la quatrième page du tableau de promotion.

Les commissions scolaires sont vivement engagées à procéder à un examen collectif : des groupes d'élèves sont interrogés par le maître ou un membre de la commission sur les diverses parties du programme parcouru pendant l'année. Pour ces examens, il n'est pas assigné de notes, mais les commissions scolaires peuvent faire part de leurs observations dans le tableau de promotion.

CHANT. — Dans chaque classe, à l'occasion des examens, les élèves exécuteront, sans le secours du manuel, les chants appris pendant l'année.

ECRITURE ET TENUE DES CAHIERS. — Une note sera assignée à chaque élève pour l'écriture et la tenue des cahiers.

GYMNASTIQUE. — Il n'y aura pas d'examen de gymnastique cette année.

TRAVAUX A L'AIGUILLE. — Les examens de travaux à l'aiguille sont obligatoires. Ils seront faits avec le plus grand soin et les travaux seront appréciés avec la plus scrupuleuse impartialité. Chacun d'eux portera un numéro ; le nom de l'élève ne sera indiqué qu'après l'inscription de la note. La maîtresse de couture assiste à l'examen des travaux ; elle a voix consultative. Le cas échéant, le comité des dames lui fait part séance tenante de ses observations.

CLOTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE. — Les commissions scolaires sont instamment priées de marquer, de la façon qui leur paraîtra la meilleure, la clôture de l'année scolaire afin que les élèves aient le sentiment bien net qu'une sanction est donnée à leur travail.

TABLEAUX DE PROMOTION. — Afin de faciliter le personnel enseignant, les tableaux de promotion ont été, cette année, considérablement simplifiés. Nous pouvons donc espérer que le plus grand soin et la plus scrupuleuse exactitude seront apportés à leur établissement.

Comme d'habitude, les notes d'examen et celles de l'année

seront combinées et inscrites dans la colonne réservée aux moyennes dans les livrets scolaires. Les moyennes de français et d'arithmétique ainsi que les notes d'examen d'orthographe, d'arithmétique et de comptabilité seront seules portées dans le tableau de promotion. Le total des notes, relevé du livret scolaire (et non le total des notes du tableau de promotion) sera inscrit, pour chaque élève (colonne n° 18) ainsi que la moyenne générale (colonne 19) et l'indication de la promotion (colonne 20).

Les tableaux seront adressés au Département de l'Instruction publique, Service de l'enseignement primaire, avant le 1^{er} mai 1923. Les tableaux ne devront pas être renfermés dans le pli réservé aux travaux écrits.

PROMOTION. — La promotion a lieu à la suite des examens du printemps, en tenant compte :

a) Des connaissances. — Pour être promu, l'élève doit avoir obtenu une note moyenne générale de 1 à 2,5. Cette note se calcule en prenant la moyenne des deux bulletins de l'année et de celui de l'examen, chaque bulletin comptant pour un tiers.

b) De l'âge. — Un retard du développement intellectuel de l'enfant peut entraver une promotion régulière, mais non la retarder indéfiniment. Des cas exceptionnels peuvent aussi se présenter ; ceux-ci seront attestés par déclaration médicale. Nous rappelons, à ce propos, la loi sur l'enseignement aux arriérés et anormaux, qui devrait être mieux connue dans notre canton.

Chaque degré sera constitué comme suit :

Degré inférieur : 1. Elèves ayant 7 et 8 ans dans l'année. — 2. Elèves retardés ayant 9 ans dans l'année. — 3. Exceptionnellement, élèves très retardés ayant 10 ans dans l'année.

Degré intermédiaire : 1. Elèves ayant 9, 10 et 11 ans dans l'année. — 2. Elèves retardés ayant 12 ans dans l'année — 3. Exceptionnellement, élèves très retardés ayant 13 ans dans l'année.

Degré supérieur : Elèves de 12 à 15 ans dans l'année.

Pour la promotion des élèves, le personnel enseignant sera consulté conformément à l'art. 82 de la loi.

SOURDS-MUETS ET ANORMAUX. — Les commissions scolaires et le personnel enseignant sont instamment priés de nous faire connaître les enfants sourds-muets et anormaux en âge de scolarité, qui ne fréquentent aucune école ou qui ne reçoivent aucun enseignement.

Le Chef du Département.

DUBUIS.

DICTÉE ET COMPOSITION

Les instituteurs et les institutrices dictent eux-mêmes les textes.

Dans le degré supérieur, la dictée est faite sans autre indication de ponctuation que celle du *point* terminant chaque phrase. Il ne sera pas fait de dictée dans la 1^{re} année du degré inférieur.

Degré inférieur. — II^e année.

La récréation. — La leçon de calcul est terminée. La cloche sonne. Les enfants ferment les cahiers et les livres. Ils tirent d'un petit sac du pain, des pommes ou du chocolat. Ils descendent l'escalier et arrivent dans la cour. Les petites filles sautent à la corde, les garçons jouent aux billes.

Degré intermédiaire. — I^{re} année.

Le vent. — Je balance doucement l'oiseau sur la branche, j'agite les feuilles des arbres. Pendant l'été, je diminue la chaleur pour ceux qui moissonnent dans les champs ou qui voyagent sur la route. En hiver, ou pendant la tempête, je siffle et je crie à faire peur. Je renverse parfois tout sur mon passage : les arbres, les cheminées, les clochers et les toits des maisons. Je suis le vent.

II^e et III^e années.

3^e année *2^e année* *Les pâturages et les forêts.* — Au-dessus de nos champs se trouvent les pâturages et les forêts. Dans les pâturages broutent de nombreux troupeaux. Ici, la vache avec son veau ; là, des chèvres et des brebis ; plus loin, des ânes, des chevaux et des bœufs.

La vache fait sonner sa clochette ; les petits agneaux bêlent et gambadent joyeusement autour de leurs mères (le singulier est admis) ; le berger, en chantant, surveille le troupeau remis à sa garde.

Chacun est joyeux en voyant le beau ciel bleu, les noirs sapins et les vertes pentes émaillées de fleurs.

Dans les forêts sont les grands arbres et les oiseaux. Nous y trouvons des sentiers ombragés et des places mous-sues, des plantes grimpantes et des broussailles où se cachent le lièvre agile et le rusé renard.

Sujets de composition pour le degré intermédiaire.

1. La noix. — 2. Ma poupée brisée. — 3. Si j'avais une bicyclette. — 4. Une cueillette dans les bois. — 5. Lettre de remerciements pour un cadeau reçu.

Degré supérieur.

3^e année 2^e année 1^{re} année

Têtes blondes et têtes blanches. — Les têtes blondes des petits enfants et les têtes blanches des vieillards se recherchent et se comprennent naturellement... Pendant que l'adolescent court à ses travaux ou à ses plaisirs, les vieillards sont à l'écart avec leurs souvenirs et les enfants avec leurs jeux. L'été, lorsque le foin sèche ou que la moisson appelle tous les bras valides, les champs fourmillent de travailleurs ; mais les villages sont vides. Il n'y reste que les vieux et les petits. Sur le pas des portes, sur des bancs de bois, se tiennent de vieilles femmes à la tête branlante. Des grands-pères, le menton appuyé sur leur bâton, regardent autour d'eux s'agiter des groupes d'enfants... — Détail des plus touchants : ils serrent entre leurs genoux maigres ou dans leurs doigts tremblants les casquettes et cravates dont s'est débarrassée la troupe bruyante ; — et ces objets, dont ils ont la garde, éveillent en eux tout un monde de souvenirs qui, mêlés au bruit des voix aimées, leur font paraître bien douce la fin de l'existence.

D'après CHARLES WAGNER.

Sujets de composition pour le degré supérieur.

1. La moisson (ou la vendange) en 1922. — 2. Sur le chemin de l'école le jour de la rentrée. — 3. Le colporteur. — 4. Une fâcheuse rencontre. — 5. Lettre à un artisan pour lui demander de vous prendre comme apprenti. (Dites pourquoi vous choisissez telle profession et indiquez aussi clairement que possible quelles sont vos aptitudes).

Observations.

1. Pendant les épreuves écrites, il n'est procédé à aucun examen oral.
2. Tous les sujets de composition sont écrits au tableau noir. Libres de choisir, les élèves sont placés ensuite de façon à empêcher les communications.
3. Il est accordé le temps suffisant pour la composition, qui se fera directement sur la feuille préparée à l'avance.
4. Un membre de la commission scolaire est présent pendant toute la durée des épreuves écrites.

Echelle d'appréciation pour la dictée dans les trois degrés.

Fautes	Notes
0 — 2 $\frac{1}{2}$	1
3 — 5 $\frac{1}{2}$	2
6 — 9 $\frac{1}{2}$	3
10 — 15 $\frac{1}{2}$	4
16 et au delà	5

L'omission d'un signe orthographique compte, suivant le cas, pour une faute ou une demi-faute ; celle d'un mot, pour une faute entière, et trois fautes de ponctuation équivalent à une faute d'orthographe.

Une faute qui se répète ne compte qu'une fois. Il n'est marqué qu'une faute par mot.

Les travaux écrits sont soigneusement appréciés, et la note assignée inscrite sur chaque feuille d'examen.

Dans l'appreciation de la composition, il est tenu compte des fautes d'orthographe.

Les travaux écrits seront adressés au Département avant le 1^{er} mai prochain. Numérotés et classés dans l'ordre des tableaux de promotion, ils seront placés par le maître dans un pli spécial envoyé à cet effet à la commission scolaire. *Ce pli ne pourra servir à expédier les travaux par la poste* : il devra être renfermé dans une autre enveloppe.

ARITHMÉTIQUE

Les examens écrits d'arithmétique auront lieu dans l'après-midi du jour fixé pour la composition et la dictée. Pendant ces épreuves, il ne sera procédé à aucun examen oral.

Les élèves de la 1^{re} année du degré inférieur feront la série d'exercices ou les problèmes. Les élèves de la 2^{me} année de ce degré et ceux des degrés intermédiaire et supérieur feront la série de problèmes correspondant au programme parcouru pendant l'année.

L'énoncé des problèmes sera écrit directement sur la feuille d'examen.

Les élèves étant numérotés, on dictera aux impairs les nombres en chiffres noirs, et aux pairs les nombres entre parenthèses. Pour les élèves du degré inférieur, les questions seront écrites au tableau noir.

Tous les calculs devront être faits directement sur la feuille. L'usage de l'ardoise ou du crayon est interdit.

Les commissions scolaires veilleront qu'il ne se commette

aucune indiscretion ; les réponses ne seront, en aucun cas, communiquées aux élèves.

Appréciation des travaux d'arithmétique.

Nous invitons MM. les experts à tenir compte des indications ci-après :

1. Degré inférieur et première année du degré intermédiaire. — Les résultats doivent servir de base essentielle pour l'appréciation. Cependant on pourra diminuer la note d'un point pour les travaux sales, aux chiffres mal faits, écrits sans ordre.

Tous les problèmes ou calculs justes	1
1 problème faux	2
2 problèmes faux.	3
3 " " "	4
4 " " "	5

2. Deuxième et troisième années du degré intermédiaire, et degré supérieur. — Il y a lieu d'attribuer une note à chaque problème. On prendra ensuite la moyenne en observant, par exemple, que 1,5 donne 2 et 1,4 donne 1.

Pour chaque problème, on tiendra compte de l'échelle suivante :

Résultat juste, nombres bien ordonnés, chiffres bien écrits	1
Légère faute de calcul, mais marche juste, travail bien fait	2
Plusieurs erreurs de calcul, mais marche juste	3
Marche et résultat faux, mais quelques calculs faits exactement ; travail mal écrit, mal ordonné	4
Aucun travail, ou calculs sans valeur	5

MM. les experts sont instamment priés de ne pas se contenter d'examiner la réponse des problèmes.

Degré inférieur. — 1^{re} année.

Impairs.

1. 7 œufs + 4 œufs + 5 œufs = ...
2. 15 oranges — 9 oranges = ...
3. 18 noisettes = 7 noisettes + ...
4. 12 noix — 6 noix × ... noix = 16 noix.

Pairs.

1. 6 œufs + 4 œufs + 7 œufs = ...
2. 16 oranges — 8 oranges = ...
3. 17 noisettes = 5 noisettes + ...
4. 12 noix — 5 noix × ... noix = 15 noix.

Pour les élèves plus avancés.

1. Paul cherche des noix. Il en trouve 8 (7) sous le premier noyer, 5 (4) sous le second et 6 (5) sous le troisième. Combien Paul a-t-il de noix ?
2. Rose avait 15 (18) boutons dans sa boîte ; elle n'en a plus que 11 (12). Combien en a-t-elle perdus ?
3. Henri va jouer avec 18 (15) billes dans sa pochette. D'abord il en perd 7 (6) ; ensuite, il en gagne 3 (4). Combien rapporte-t-il de billes à la maison ?
4. Marie a reçu 16 (17) dragées. Elle en donne 5 (4) à sa sœur et en mange 4 (5). Combien lui reste-t-il de dragées ?

II^e année.

1. Dans un village, il y a trois classes. La première a 42 (39) élèves, la seconde 27 (28) et la troisième 25 (23). Combien y a-t-il d'élèves en tout ?
2. La maman de Jean achète 8 (9) kilos de beurre à 7 (6) francs le kilo. Combien paie-t-elle ?
3. Jean donne une pièce de 1 franc pour payer un pain coûtant 51 (63) centimes. Combien lui rend-on de centimes ?
4. En une semaine, la famille de Jean a employé 42 (35) litres de lait. Combien de litres par jour ?

Degré intermédiaire. — I^{re} année.

1. Une commune comprend un village et deux hameaux. Le village compte 408 (394) habitants ; le plus grand des hameaux en a 195 (109) et le plus petit 89 (67). Quel est le nombre total des habitants de cette commune ?
2. Un fût de 1000 litres doit être rempli de moût. On y verse d'abord 9 (7) brantées de 50 litres chacune, puis 8 (9) brantées de 40 litres chacune. Combien manque-t-il encore de litres pour que le fût soit plein ?
3. 7 (6) ouvriers ont à se partager fr. 980 (780) pour un travail fait en commun. Que revient-il à chacun ?
4. Dans une pièce longue de 9 (8) mètres, une modiste coupe 13 (16) rubans de 6 (4) décimètres chacun. Combien reste-t-il de décimètres ?

II^e année.

1. Un alpage acheté pour fr. 205 000 (233 000) a été revendu fr. 156 200 (178 500). Combien a-t-on perdu ?
2. Un litre de lait pèse 1,03 kg. Quel est le poids du lait contenu dans 2 (3) « boilles » de 48 (29) litres chacune ?
3. Combien un enfant fait-il de pas de 7 dm. pour se rendre à

l'école, distante de 1 km. 85 m. (1 km. 15 m.) de son domicile ?

4. Un marchand achète 10 000 oranges à 6 fr. le cent. Il en trouve 520 (700) de gâtées et vend le reste à fr. 1.— la douzaine. Combien gagne-t-il en tout ?

III^e année.

1. Dans un village, il y a 167 (174) têtes de bétail bovin valant en moyenne fr. 608 (609) l'une. Quelle est la valeur totale de ce bétail ?

2. Un ouvrier a gagné l'an dernier fr. 3182 (2993). Le nombre des jours où il n'a pas travaillé a été de 69 (73). Quel était son gain par journée de travail ?

3. En 9 minutes, un voyageur fait 1000 pas de 720 (765) mm. Combien de kilomètres parcourt-il en 1 heure ?

4. Le sol d'une cuisine, longue de 4,8 (4,5) m. et large de 2,55 (2,88) m., doit être recouvert de carreaux en ciment mesurant chacun 4 dm² de surface. Combien doit-on acheter de carreaux, le maçon ayant dit d'en augmenter le nombre du 1/9 à cause de ceux qu'il faudra tailler ?

Degré supérieur — I^{re} année.

1. L'étendue d'un vignoble est de 52 ha. 8 a. (49 ha. 4 a.). En 1922, l'are a produit en moyenne 165 litres de moût valant 57 fr. 50 l'hectolitre. A combien se monte la valeur de la récolte totale ?

2. Un capitaliste possède fr. 82 500 (72 000). Cette fortune est placée comme suit : les 3/15 (3/16) à 4 % ; les 8/15 (8/16) à 4,5 %, et le reste à 5 %. Quel est le total des intérêts ?

3 G. Lors d'un remaniement parcellaire, un agriculteur cède un champ taxé fr. 38 l'are. Ce terrain a la forme d'un trapèze dont les deux bases ont respectivement 122,8 (131,6) m. et 87,7 (78,9) mètres, la hauteur étant de 68 (72) m. Le paysan reçoit en échange une parcelle rectangulaire longue de 108 (115) m., large de 65 (64) m., taxée 40 fr. l'are. Combien redoit-il ou combien lui est-il redû ?

3 F. Une marchande a fait confectionner une douzaine de paires de bas. Elle a fourni 52 (51) écheveaux de laine, de 50 grammes chacun, à 32 fr. 50 (28) le kg. ; la façon a coûté 32 fr. 50 (33,60). Pour les frais généraux et le bénéfice, la marchande compte le 20 % des dépenses. A quel prix revendra-t-elle la paire de bas ?

II^e année.

1. Au mois de novembre, un marchand-laitier de Lausanne a reçu d'une société de village 19 026 (20 013) kg. de lait à 24,5 centimes le kg. Il paie en outre 127 fr. 50 (133) par mois pour le

local et les frais de pesage, et 24 fr. par jour pour le transport.

Le lait étant plus lourd que l'eau et subissant un déchet dans les manipulations, on compte que 105 kg. au pesage donnent 1 hl. au local de vente. Quel est le prix de revient du litre de lait, à 0,1 centime près ?

2. Un ouvrier a travaillé pendant 3 semaines, à titre d'auxiliaire, chez un patron qui lui donnait 12 fr. 60 (13,20) par journée pleine. Il a fait $5\frac{2}{3}$ ($5\frac{3}{4}$) journées dans la première semaine, $5\frac{1}{2}$ ($5\frac{1}{3}$) dans la deuxième, et $5\frac{5}{9}$ ($5\frac{3}{8}$) dans la troisième. Combien a-t-il fait de journées en tout et quelle somme a-t-il reçue en paiement ?

3 G. Une localité est alimentée en eau potable par une conduite longue de 1284 (1426) m., formée de tuyaux mesurant 110 (130) mm. de diamètre intérieur. Combien cette conduite contient-elle d'hectolitres d'eau quand elle est en pleine charge ? ($\pi = 3,14$).

3 F. Pour 12 draps, il a fallu 31,5 (30,8) m. de toile à 215 (225) centimètres de largeur. Combien faudrait-il de mètres de toile à 105 (110) cm. de largeur pour confectionner 16 (20) draps de même surface que chacun des premiers ?

III^e année.

1. Aux dernières vendanges, un vigneron a reçu de son marchand de vin un billet à ordre de 8920 fr. (13 765), payable le 31 mai (30 avril) 1923. Le 18 (6) décembre 1922, le vigneron a remis ce billet à un banquier qui lui en a payé la valeur sous escompte de 6 % l'an. Quelle somme a-t-il retirée ? (Année commerciale).

2. Les 0,8 (0,4) des habitants d'une ville se rattachent au protestantisme, et les 0,165 (0,575) sont catholiques. Les 2716 (3077) personnes qui restent ne professent pas la religion chrétienne. Quelle est la population totale de cette ville ?

3 G. Une cuve à miel mesurant 63 (60,2) cm. de diamètre est remplie sur une profondeur de 50 cm., mais le fond forme un cône rentrant, de 4,5 cm. de hauteur, dont le volume diminue d'autant celui du contenu. Que pèse le miel renfermé dans la cuve si sa densité est 1,4 ? ($\pi = 3\frac{1}{7}$).

3 F. Une modiste s'engage à fournir un chapeau pour le prix de fr. 45 (54). Elle fait son compte comme suit :

Du prix de vente, elle déduit d'abord le 12 % (12,5 %) pour ses frais généraux, et la façon absorbera les $3/22$ ($2/21$) du reste. La forme coûte 8 fr. 25 (10,20) et la coiffe 1 fr. 35 ; l'aigrette choisie par la cliente vaut fr. 12 (15,80). Il faut encore $1\frac{1}{8}$ m. de ruban. Combien coûte le mètre de ce ruban ?

COMPTABILITÉ

L'examen de *comptabilité* se fera *simultanément* dans toutes les classes du degré supérieur.

Pour cet examen, on prendra un nombre suffisant de cahiers de comptes dans la provision de la classe, afin de distribuer une feuille à chaque élève. *L'énoncé du compte s'écritra à partir de l'en-tête de la 1^{re} page* et le compte s'établira à partir du haut de la 3^e page. Tous les calculs devront être faits directement sur la feuille d'examen, à la suite du texte. L'usage de l'ardoise ou du crayon est interdit.

Les commissions scolaires veilleront qu'il ne se commette aucune indiscretion ; les réponses ne seront, en aucun cas, communiquées aux élèves.

Degré supérieur. — I^{re} année.

M^{me} Dumont, à Burier, a fait les emplettes ci-après, le 2 novembre 1922, dans les magasins Bonfil et C^{ie}, à Vevey :

- a. 4 coupons de flanellette rayée mesurant chacun 2,5 m., à 0 fr. 95 le m.
- b. 10,5 m. de coutil molletonné, à 3 fr. 60 le coupon de 3,5 m. ;
- c. 3,90 m. de tricotine unie, à 7 fr. 40 le m. ;
- d. 2,80 m. de cheviotte pure laine à 4 fr. 05 le m. ;
- e. 4 $\frac{1}{4}$ m. de gabardine unie, à 4 fr. 80 le m. ;
- f. 4 $\frac{1}{2}$ m. de crépon, à 1 fr. 20 le m. ;
- g. 6 m. de doublure, à 1 fr. 95 la coupe de 2 m. ;
- h. 18 linges de cuisine, à 15 fr. la douzaine ;
- i. 12 essuie-mains, à 1 fr. 60 la pièce.

Etablissez la note et acquittez-la à la date sus-indiquée, après avoir déduit un escompte de 5 %.

II^e année.

Pour enrichir leur bibliothèque et leur musée, tout en venant en aide à des œuvres locales de bienfaisance, les trois premières classes primaires de C. ont organisé une séance musicale et littéraire qui a eu lieu le 15 décembre 1922 et qui a été répétée le lendemain.

Veuillez en établir le compte des recettes et des dépenses d'après les données suivantes :

Le 2 octobre, acheté au magasin Fœtisch, à Lausanne, 2 partitions de chant à 2 fr. 75 chacune et 60 dites à 45 c. pièce, escompte 4 % pour paiement comptant ; le 7, pris chez le libraire 8 saynètes, à 1 fr. 35 chacune.

Le 14 décembre, 480 billets d'entrée avaient été vendus à domicile par les élèves :

les $\frac{2}{3}$ à fr. 1,20 le billet ;
 le $\frac{1}{4}$ à fr. 1,50 le billet ;
 le reste à fr. 2.— le billet.

60 billets à fr. 1,20, 48 à fr. 1,50 et 20 à fr. 2.— ont été pris à l'entrée. 220 programmes à 10 c. chacun ont été vendus à l'entrée et dans la salle. Le 18 décembre, versé à la Caisse communale le produit du « Droit du pauvre », soit 10 c. par billet d'entrée vendu. Payé le même jour, à la dite caisse, la location de la grande salle, ainsi que les frais d'éclairage et de chauffage, soit fr. 17,50 par séance. Le 21, remis une gratification de fr. 20.— au concierge chargé de l'entretien de la grande salle. — Le 22, payé fr. 22,50 à l'imprimerie pour les annonces insérées dans le journal local et fr. 11.— pour l'impression des programmes et des billets d'entrée. — Le 31 décembre, réparti le 15 % de la recette brute entre l'œuvre des Colonies des vacances et celle des soupes scolaires. Le même jour, payé fr. 11,20 pour divers menus frais.

Quel est, à cette dernière date, le solde net dont pourront disposer les 3 écoles pour leur bibliothèque et leur musée ?

III^e année (garçons).

Pour remettre en état la chaussée d'une avenue mesurant 706 m. de longueur sur $5 \frac{1}{2}$ m. de largeur, la commune de M. s'est procuré les matériaux ci-après :

- a. 5119 quintaux de gravier d'Arvel, à 7 fr. 50 la tonne ;
- b. 10 $\frac{1}{2}$ tonnes de gravier fin, à 6 fr. 30 la tonne ;
- c. un tas de gravier cassé de 13 m³, valant fr. 8,10 le m² ;
- d. 112,6 m³ de sable calcaire (densité 1,4) à 7 fr. 50 la tonne.

Les frais de transport de ce sable et des divers charrois sur le chantier se sont élevés aux $\frac{4}{9}$ du prix des matériaux indiqués ci-devant.

La main-d'œuvre a comporté 174 $\frac{1}{2}$ journées de 10 heures, à 1 fr. 30 l'heure.

La location et l'installation d'une bétonnière, y compris l'installation et l'usage du courant électrique, ont coûté 593 fr. 25.

Le rouleau compresseur a été employé pendant 16 jours de 10 heures à 15 fr. l'heure.

Le revêtement de la chaussée a nécessité 11 200 litres d'une solution dite « Rocmac » payée 58 fr. l'hl. ; escompte 5 % pour paiement comptant. — La réexpédition des fûts vides à Fribourg, où se fabrique cette solution, a coûté 32 fr. 15.

400 m³ de matériaux provenant de l'ancienne chaussée ont été vendus 6 fr. le m³ pour être utilisés ailleurs.

Si, de la dépense totale, on a déduit la valeur de ces derniers

matériaux, quel a été le prix de revient par m² de la nouvelle chaussée ?

III^e année (filles).

Pendant l'année 1922, le ménage Duport, comptant 5 personnes (père, mère, 2 fillettes et un garçon) et domicilié à T., a confié le lavage et le repassage de son linge à la blanchisserie Juvet, au dit lieu.

a) *Quelle somme totale la maison Juvet a-t-elle reçue du ménage Duport, sachant que pendant l'année elle a blanchi et repassé en tout :*

- 10 douzaines de draps, à 35 c. pièce ;
- 126 taies d'oreillers, à 2 fr. la douzaine ;
- 250 linges de toilette, à 10 c. chacun ;
- 150 lavettes, à 60 c. la douzaine ;
- 150 essuie-mains, à 1 fr. 60 la douzaine ;
- 390 chemises, au prix moyen de 35 c. par chemise ;
- 180 pantalons, à 3 fr. la douzaine ;
- 100 cache-corset et corsages, à fr. 15 c. pièce ;
- 70 jupons, à 30 c. chacun ;
- 100 cols, à 2 fr. 70 la douzaine ;
- 56 paires de manchettes, à 25 c. la paire ;
- 480 mouchoirs de poche, à 95 c. la douzaine ;
- 200 linges de cuisine et 300 serviettes, à 10 c. pièce ;
- 25 nappes, à 30 c. chacune ;
- 60 tabliers de cuisine, à 15 c. pièce ;
- divers autres articles (tapis de lits, de tables, napperons, etc), 15 fr.

b). *Quelle est la différence entre la somme payée au blanchisseur et la dépense qui aurait été faite par le ménage Duport s'il avait procédé lui-même à domicile au blanchissage de son linge ? Dans ce cas, il eût fallu 12 journées de lavage et autant de repassage revenant chacune à 8 fr. de main d'œuvre et 5 fr. 50 de fournitures diverses (combustible, savon, lessive concentrée, soude, bleu, amidon, borax) et frais d'usage de la buanderie et du fer à repasser.*

